

2022



COMPTE ADMINISTRATIF PRÉSENTATION



SOMMAIRE

Présentation Consolidée	3
Budget Principal.....	7
Balance Budget Principal.....	11
Budget Annexe Mobilités Partagées.	12
Balance Budget Annexe Mobilités Partagées.....	16
Budget Mobilités Urbaines	17
Balance Budget Annexe Mobilités Urbaines	27

ANNEXE DETTE 2022

- *SMMAG 00 BUDGET PRINCIPAL CARACTÉRISTIQUES DES EMPRUNTS RÉELS Situation au 31/12/2022*
- *SMMAG 01 MOBILITES URBAINES CARACTÉRISTIQUES DES EMPRUNTS RÉELS Situation au 31/12/2022*
- *SMMAG DETTE ET TRESORERIE*
- *SMMAG 02 MOBILITES PARATAGEES CARACTÉRISTIQUES DES EMPRUNTS RÉELS Situation au 31/12/2022*

Le Syndicat Mixte des Mobilités de l'aire Grenobloise (SMMAG) couvre, depuis le 1^{er} janvier 2020, les territoires de la Communauté de Communes du Grésivaudan, de la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais et de Grenoble-Alpes Métropole.

Le périmètre d'intervention du syndicat résulte des périmètres de compétences qui lui ont été transférées par ses membres :

- **En qualité d'Autorité Organisatrice de la Mobilité** avec perception du Versement Mobilité (VM) :
 - Grenoble-Alpes Métropole
 - La Communauté de Communes Le Grésivaudan
- **Pour l'exercice des autres compétences :**
 - Grenoble-Alpes Métropole,
 - La Communauté de Communes Le Grésivaudan,
 - La Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais,
 - Le Département de l'Isère.

3 budgets du SMMAG retracent ces compétences:

- ✚ Le Budget Principal relatif aux compétences obligatoires,
- ✚ Le Budget Annexe relatif aux compétences Mobilités Partagées, Actives et Intermodalités,
- ✚ Le Budget Annexe relatif à la compétence Mobilités Urbaines pour les autorités organisatrices de mobilités (AOM).

Lors de la création du SMMAG, il a été décidé que chaque territoire continuerait de financer les compétences développées sur son territoire.

Pour autant, il est développé de plus en plus d'actions communes ayant amené le SMMAG à définir des clés de répartition de ces charges entre les territoires. Ainsi, chacun des budgets est donc lui-même divisé en sous-sections territoriales permettant de garantir le financement par chaque EPCI des seules actions de son territoire.

Par rapport à l'exercice 2021, le périmètre des 3 budgets a été ajusté avec :

- ✚ Une répartition sur les 3 territoires de l'ensemble des dépenses communes dont les clés de répartition ont été délibérées en octobre 2021,
- ✚ La répartition de la masse salariale entre budgets et territoires a également été revue en fonction des compétences et missions exercées.

2022 s'est inscrit dans un contexte de reprise économique avec un rapide rebond de l'activité après la levée des contraintes sanitaires.

Cette conjoncture s'est avérée favorable au produit de versement mobilités. Ainsi, le VM, recette principale du SMMAG, de 129,8 M€, augmente de 4,5 M€ par rapport à 2021, soit 12 M€ par rapport à 2019.

Cependant, cette reprise et l'instabilité internationale résultant de la guerre entre la Russie et l'Ukraine entraînent des difficultés d'approvisionnement ainsi que des tensions sur les prix. La France connaît une inflation inattendue de 5,2 %, notamment sur les prix des matières premières et du carburant.

2022 est la 1^{ère} année du nouveau contrat OSP de la SPL M TAG avec encore un niveau de produits des usagers en deçà de celui perçu en 2019.

En effet, la part modale des transports en commun peine à retrouver son niveau d'avant crise sanitaire. Cette baisse de la fréquentation a engendré un résultat déficitaire de la SPL fin 2021 nécessitant une recapitalisation à hauteur de 5,4 M€ par le SMMAG.

Les pénuries en main d'œuvre et en approvisionnement ont complexifié la réalisation des projet d'investissement 2022.

Ces retards d'investissement ont permis de limiter le recours à l'emprunt avec de nouveau un désendettement du syndicat.

Les mouvements exceptionnels de 2021, avec la perception de 8 M€ d'avances de l'Etat en compensations des pertes de VM et les 4 M€ de remboursement de compensation VM sur le Budget Principal ainsi que les modifications de répartition de la masse salariale entre budgets rendent la comparaison entre les deux exercices difficiles.

L'équilibre de chacun des budgets est assuré par territoire :

- Le VM issu du territoire de la communauté de communes du Grésivaudan suffit à financer sa part sans nécessiter d'une participation complémentaire,
- Ce n'est pas le cas de Grenoble-Alpes Métropole qui verse, en complément de son VM, une participation de fonctionnement de 20,5 M€ en augmentation de 1,6 M€ par rapport à 2021,
- La communauté d'agglomération du Pays Voironnais n'ayant pas transféré son VM, le financement de sa part est assuré par une participation en fonctionnement de 1,2 M€ en 2022 contre 879 k€ en 2021 en augmentation de 289 k€.

Le Département participe en fonctionnement conformément aux statuts du syndicat à hauteur de 507 k€ contre 489 k€ en 2021.

Enfin, conformément au protocole de 2015, la Métropole et le Département versent 15,75 M€ chacun au titre de la dette ayant servi à financer des travaux d'espaces publics pour leur compte.

Après une présentation consolidée des 3 budgets, chacun fait ensuite l'objet d'une présentation plus détaillée.

Les produits de cession sont analysés comme une recette d'investissement pour tenir compte de leur caractère non récurrent bien qu'inscrits en section de fonctionnement conformément à la nomenclature M43.

PRESENTATION CONSOLIDEE

En 2022, les produits de fonctionnement (hors flux croisés et produits de cessions) perçus par le SMMAG s'élèvent à 201,9 M€ contre 185,3 M€ en 2021 (recettes des usagers du réseau TAG comprises de 27 M€ et hors avances de l'Etat), soit une augmentation de 16,6 M€.

Les produits issus du versement mobilité, de 130,4 M€, progressent de 4,55 M€ et représentent 65 % des recettes de fonctionnement.

Les recettes des usagers s'élèvent à 37 M€ comprenant 36,1 M€ des recettes des services de transports en communs dont, 0,8 M€ de recettes du service M'Vélo+ et 76 k€ de recettes des usagers des parkings du Voironnais.

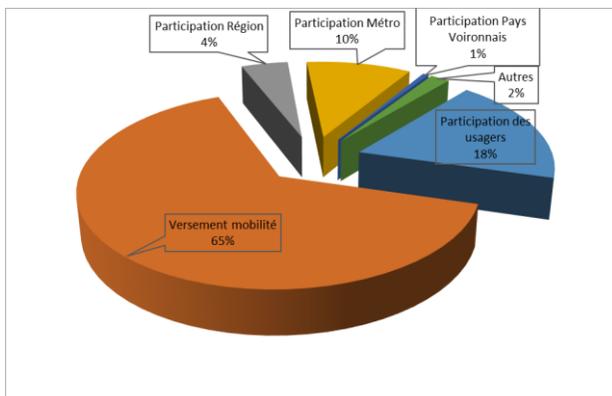
Les recettes des usagers du réseau TAG, compatibles à 35,9 M€ en 2022, comprennent progressent 4,4 M€ exceptionnels suite au changement de contrat. En ne tenant pas compte de ce produit de 4,4 M€, la progression est de 4,2 M€ par rapport à 2021 sans, pour autant, avoir retrouvé le niveau de recettes avant crise.

Les participations en fonctionnement des collectivités, de 32 M€, représentent 16 % de ces recettes. Elles sont en hausse de 1,9 M€ suite à l'augmentation de 1,6 M€ de la participation de la Métropole et de 0,3 M€ de celle du Pays Voironnais.

Elles sont constituées de 20,5 M€ de la Métropole, 1,2 M€ du Pays Voironnais, 0,5 M€ du Département et 9 M€ de la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour le territoire du Grésivaudan et de la Métropole.

A noter également, en 2022, la perception de 1,2 M€ de recettes exceptionnelles au titre de dégrèvements de taxes foncières obtenus sur l'imposition du dépôt de Sassenage.

Répartition des recettes de fonctionnement

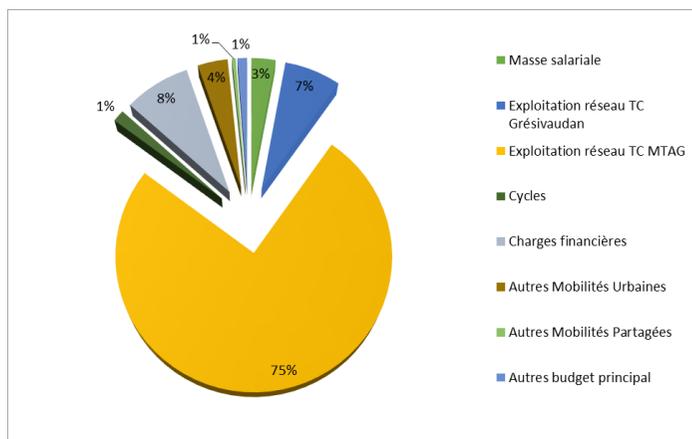


Les charges réelles de fonctionnement (hors flux croisés) s'élèvent à 177,7 M€. En retraitant la part de recettes des usagers, l'augmentation, à périmètre homogène, est estimée à 9,7 M€ dont l'essentiel provient du contrat d'exploitation.

L'essentiel des charges de fonctionnement (82 %) concerne l'exploitation des réseaux avec 134 M€ pour l'exploitation du réseau de transport en commun de la Métropole et 12,2 M€ pour celui du Grésivaudan.

Sur l'ensemble des charges, 161,3 M€ (soit 91 %) concernent le territoire de la Métropole, 15,4 M€ (soit 9%) le territoire du Grésivaudan et 1 M€ le territoire du Pays Voironnais.

Répartition des charges de fonctionnement



Sur l'ensemble des budgets, la masse salariale diminue de 0,4 M€ pour s'établir à 5,2 M€ en raison d'un certain nombre de postes vacants. Elle représente 3 % des dépenses.

En 2021 et au Budget Primitif 2022, elle est répartie entre les budgets en fonction des missions des agents avec les fonctions supports associées. En novembre 2022, la méthode de répartition de la masse salariale entre budgets et entre territoires a été définie par délibération. Celle-ci prévoit que, la répartition entre compétences et membres se fait en considérant le coût moyen des agents avec une affectation de l'essentiel des fonctions supports sur le Budget Principal. Il en résulte un transfert de dépenses de personnel au Budget Principal pour 1,2 M€ en provenance du budget annexe Mobilités Urbaines.

Le nouveau mode de répartition étant intervenu tardivement, il n'a pas pu être réalisé comptablement sur l'exercice 2022. Il est présenté, dans ce rapport, les données telles qu'elles figurent dans la maquette comptable et les données telles qu'elles auraient dues être prises en compte après application du nouveau mode de répartition.

	CA 2022 nouvelles règles	Métropole	Grésivaudan	Voironnais	Ecart
Budget Principal	1 514 165	1 063 680	234 925	215 560	1 191 298
BA02	1 152 620	460 967	562 136	129 517	62 074
BA01	2 510 004,87	2 041 626	468 379		-1 253 372
TOTAL	5 176 790	3 566 273	1 265 439	345 078	0

L'excédent brut de fonctionnement (hors mouvements financiers et exceptionnels) est de 36,8 M€ contre 38,0 M€ en 2021 soit une dégradation de 1,2 M€, reflet des difficultés du secteur des transports en commun, pour l'essentiel, avec des coûts de l'énergie qui progressent sans avoir retrouvé la fréquentation avant crise.

Les ratios d'épargne

en k€	SMMAG CA 2021	SMMAG CA 2022	Territoire Métropole	Territoire Grésivaudan	Territoire Voironnais
RECETTES COURANTES DE FONCTIONNEMENT	157 503	200 047	179 663	19 122	1 261
Participations	30 138	32 049	26 086	4 775	1 188
Versements mobilité (hors compensations)	125 223	129 777	115 669	14 108	-
Autres recettes courantes	2 142	38 222	37 909	239	74
DÉPENSES COURANTES DE FONCTIONNEMENT	119 460	163 246	146 925	15 387	934
Dépenses de fonctionnement	119 460	163 246	146 925	15 387	934
EXEDENT BRUT D'EXPLOITATION	38 043	36 801	32 739	3 735	327
Recettes exceptionnelles (hors cessions)	451	1 230	1 156	74	-
- Dépenses exceptionnelles	0	115	114	1	-
EPARGNE DE GESTION	38 495	37 916	33 781	3 808	327
Recettes financières	341	622	622	-	-
- Charges Financières	13 126	14 318	14 280	0	38
EPARGNE BRUTE (CAF)	25 709	24 220	20 122	3 808	290
Capital de dette	40 640	43 637	43 361	8	269
Capital de dette récupérable	31 500	31 500	31 500	-	-
EPARGNE NETTE	16 569	12 083	8 261	3 800	21

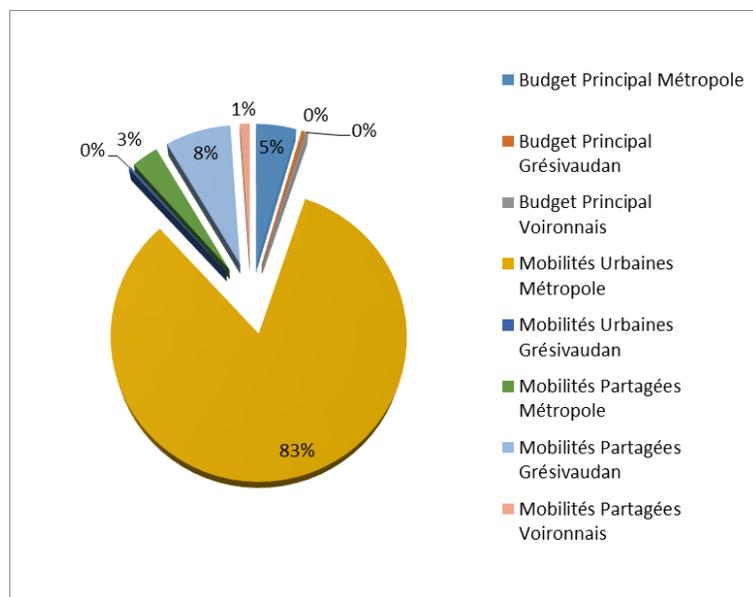
L'épargne brute (ou capacité d'autofinancement), solde des recettes et dépenses réelles de fonctionnement (y compris frais financiers), s'élève à 24,2 M€ contre 25,7 M€ en 2021, soit une baisse de 1,5 M€.

Les produits exceptionnels perçus en 2022 permettent d'amortir la progression des frais financiers. En effet, dans un contexte de remontée des taux sur les marchés financiers en fin d'année 2022, la charge d'intérêt nette du SMMAG progresse de 0,9 M€.

Après remboursement net du capital de la dette, l'épargne nette est de 12,1 M€ contre 16,6 M€ l'année précédente, soit une baisse de 4,5 M€.

Les investissements hors dette réalisés en 2022 s'élèvent à 29,6 M€, contre 41,1 M€ en 2021, soit une baisse de 11,4 M€.

Répartition des dépenses d'investissement réalisées par territoire



Ces dépenses concernent majoritairement (65 %) la compétence Mobilités Urbaines sur le territoire de la Métropole pour 24,6 M€.

Il s'agit principalement de :

- ✚ Les gros travaux d'entretien des voies de tramway pour 4,1 M€,
- ✚ Les grosses réparations et rénovations de tramway 4,1 M€.,
- ✚ Les dépenses du projet de transport par câble entre Fontaine et Saint Martin le Vinoux pour 2,9 M€

- ✚ L'installation de la billettique pour 2,8 M€
- ✚ La mise en service de l'application M du projet Pass'Mobilités et le SIM PASS (dépenses communes), pour 1,3 M€
- ✚ L'entretien des lignes aériennes de 0,9 M€
- ✚ La recapitalisation de la SPL M TAG et l'achat de 351 475 actions pour 5,4 M€.

Les investissements de 1,8 M€ réalisés sur le territoire du Grésivaudan au titre des Mobilités partagées représentent 6 % du total. Il s'agit principalement de :

- ✚ La poursuite du projet de l'aménagement du pôle d'échanges de La Bâtie avec la création du P+R de 80 places, les cheminements modes actifs et les arrêts de covoiturage mis en service (1 M€),
- ✚ Le projet de liaison inter-Rives Crolles-Brignoud avec la poursuite des études sur l'aménagement de l'itinéraire suite à l'incendie du pont de Brignoud (0,3 M€),
- ✚ L'aménagement du Pôle d'échanges de Brignoud avec la poursuite des études sur l'aménagement de l'itinéraire et le recrutement de la maîtrise d'œuvre (0,2 M€),
- ✚ L'acquisition de vélo à assistance électrique M vélo+ (dépense commune 0,2 M€),
- ✚ La mise en service de l'application M du projet Pass'Mobilités et le SIM PASS (dépenses communes, 0,1 M€),
- ✚ Le rachat des parts le syndicat des parts sociales détenues par Grenoble-Alpes Métropole dans le capital social de la SCIC Alpes Autopartage (0,1 M€).

Enfin pour le Pays Voironnais, les investissements s'élèvent à 0,6 M€ et les principales réalisations sont :

- ✚ Le solde des travaux d'extension du parking halte ferroviaire de Réaumont (0,3 M€),
- ✚ La mise en service de l'application M du projet Pass'Mobilités et le SIM PASS (dépenses communes, 0,1 M€),
- ✚ Et la régularisation d'une subvention d'équipement sur le P+R Rives (0,1 M€).

Les investissements ont été financés à 24 % par l'épargne nette et 39 % grâce aux ressources propres d'investissement (subventions de l'Etat et de la Métropole pour l'essentiel).

Un emprunt de 10 M€ et un refinancement de 9,7 M€ du capital remboursé par anticipation ont été contractés en 2022. Avec les avances de l'Etat perçues, aucun emprunt n'avait été nécessaire en 2021.

Financement des investissements

en k€	SMMAG CA 2021	SMMAG CA 2022	Territoire Métropole	Territoire Grésivaudan	Territoire Voironnais
Dép. invt (dette incluse)	41 063	44 518	41 871	2 080	567
Dép. invt (hors dette)	41 063	29 868	27 221	2 080	567
Dépenses d'éqt strictes	40 925	23 964	21 726	1 816	422
Subventions		232	-	87	145
Participations	27	5 629	5 495	134	0
Opération pour compte de tiers	110	43	-	43	-
Remboursement anticipé de dette		14 650	14 650		

Total Financements	48 523	42 045	37 740	3 822	482
Epargne nette	16 569	12 083	8 261	3 800	21
Ressources Propres d'Invt	10 545	10 262	9 779	22	461
Emprunt	-	19 700	19 700	-	-
Avances remboursables	21 409	-	-	-	-

L'affectation des dépenses et des recettes par territoire permet d'identifier le mode de financement de chacun.

Sur le territoire de la Métropole, les dépenses d'équipement hors dette sont autofinancées à 38 % et bénéficient d'un financement complémentaire avec un fort niveau de ressources propres d'investissement et un emprunt.

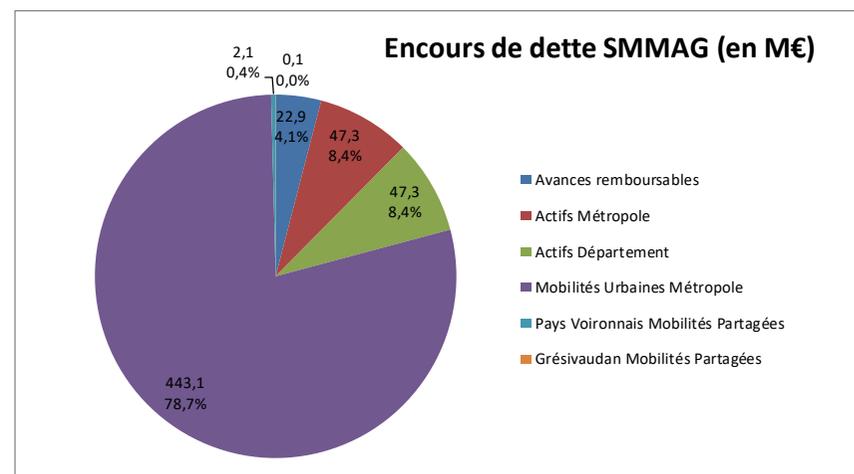
Sur le territoire du Grésivaudan, les dépenses d'équipement sont intégralement autofinancées. Avec des recettes supérieures aux dépenses, il est constaté un excédent de 6,2 M€ fin 2022.

Sur le territoire du Pays Voironnais, les dépenses d'équipement sont autofinancées à 5 %. Le solde est complété par des ressources propres d'investissement. Il est constaté un déficit de 370 k€.

L'encours de dette du SMMAG s'élève à 562,7 M€ au 31 décembre 2022 contre 602,9 M€ au 31 décembre 2021, soit une baisse de 40,2 M€.

Il est composé de :

- ✚ 22,9 M€ d'avances remboursables versées par l'Etat,
- ✚ 94,5 M€ d'encours de dette récupérable du budget annexe Mobilités Urbaines auprès du Département et de la Métropole,
- ✚ 443,06 M€ d'encours de dette sur les Mobilités Urbaines,
- ✚ 2,13 M€ de dette transférée du Pays Voironnais sous la forme de dette récupérable sur les Mobilités Partagées,
- ✚ 0,135 M€ de dette mobilisée en 2020 du Grésivaudan sur les Mobilités Partagées.



BUDGET PRINCIPAL

Ce budget concerne les compétences obligatoires du SMMAG :

- ✚ La coordination des services de mobilité,
- ✚ Le développement d'un système d'information multimodal,
- ✚ Le développement d'une tarification coordonnée, combinée ou intégrée permettant la délivrance de titres de transport uniques ou unifiés.

Ce budget n'est pas assujéti à TVA et ses montants sont donc TTC.

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 130,9 M€ contre 126 M€ en 2021, soit une augmentation de 4,95 M€ (hors avances de l'Etat perçue en 2021) dont 4,55 M€ pour le VM.

Les produits liés au VM (produit fiscal, compensation) s'élèvent à 130,4 M€ dont seul un solde de 4,1 M€ est nécessaire au financement des dépenses de ce budget. Les reversements aux Budgets Annexes s'élèvent donc à 126,8 M€.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (EN €)

RECETTES EN €	CA 2021	CA 2022	Métropole	Grésivaudan	Voironnais
Solde de produits VM	3 503 446	3 548 278	2 498 210	1 050 068	-
Participation du Pays Voironnais	42 064	224 095	-	-	224 095
Participation du Département	109 050	117 257	97 720	10 187	9 350
Solde autres produits de gestion		3 214	2 607	607	0
Recettes courantes hors reversements	3 654 560	3 892 844	2 598 537	1 060 862	233 445
Produits exceptionnels		206 529	206 529		
Recettes affectées au Budget Principal	3 654 560	4 099 373	2 805 066	1 060 862	233 445
Reversement de produits VM	130 280 000	126 812 458	113 693 774	13 118 684	-
Recettes de Fonctionnement	133 934 560	130 911 832	116 498 841	14 179 546	233 445

✓ Le Versement Mobilité (VM)

En qualité d'AOM, le SMMAG lève le VM sur le territoire de Grenoble-Alpes Métropole au taux de 2,00 % et de la Communauté de Communes Le Grésivaudan au taux de 1,30 %.

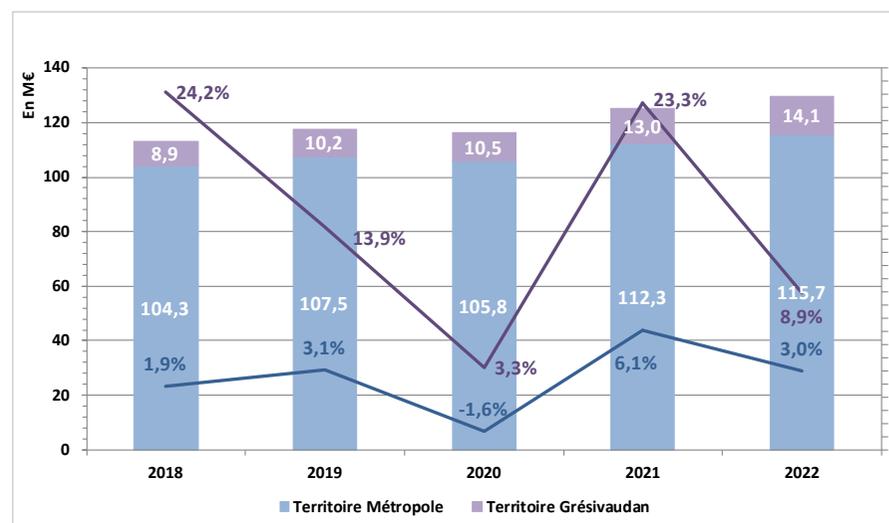
Produit du Versement Mobilité

en €	CA 2021	BP+DM 2022	CA 2022	Ecart CA 2021/2022	Evol. CA 2021/2022
Métropole	112 267 234	115 700 000	115 668 872	3 401 638	3,0%
Grésivaudan	12 955 554	13 550 000	14 107 937	1 152 384	8,9%
Produit VM	125 222 788	129 250 000	129 776 809	4 554 022	3,6%

La dynamique de l'emploi local permet au produit de VM de progresser de 3,6 % en 2022, atteignant 129,8 M€ après 125,2 M€ en 2021.

Sans la perte de recettes de 3,4 M€ liée à l'évolution des modalités de reversement du VM au 1er janvier (5,2 M€ de remboursement d'avance sur l'exercice compensés par 1,8 M€ d'encaissement de restes à recouvrer sur exercices antérieurs), le produit de VM aurait atteint 133,2 M€ en 2022, soit une croissance de 6,4 % identique à celle constatée entre 2019 et 2021 avec 5,1 % en 2021.

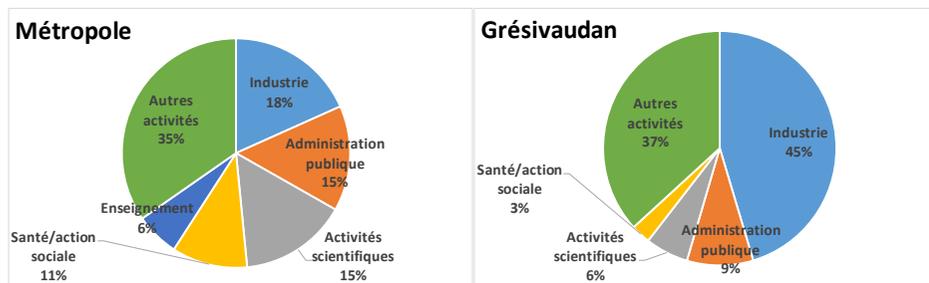
Evolution du produit du Versement Mobilité par territoire



Près de 2 fois supérieure sur le territoire du Grésivaudan, la progression de la masse salariale atteint 10,6 % entre 2021 et 2022 contre 5,6 % pour le territoire de la Métropole.

Cette progression tient à la fois à l'augmentation des salaires mais aussi à la hausse des effectifs salariés dans l'industrie, secteur prépondérant sur le territoire du Grésivaudan. 45 % du VM prélevé sur ce territoire provient du secteur industriel (contre 18 % pour le territoire métropolitain), porté par les établissements STMicroelectronics et Soitec, avec la création de 300 postes entre 2021 et 2022.

Répartition du produit de VM par secteur d'activité en 2022



La masse salariale des 30 premiers contributeurs au VM du territoire du Grésivaudan a progressé de 12 % en 2022, générant un produit supplémentaire de près de 900 k€. Les 3 premiers, STMicroelectronics (pour 2 établissements) et Soitec, qui concentrent 28 % du produit de VM levé sur le territoire, ont contribué à ce surcroît de fiscalité à hauteur de 415 k€, soit 46 %.

30 premiers contributeurs au VM du Grésivaudan en 2022

COMMUNE	ETABLISSEMENT	VM	COMMUNE	ETABLISSEMENT	VM
1	CROLLES	STMICROELECTRONICS	16	PONTCHARRA	LIDL
2	CROLLES	STMICROELECTRONICS	17	MONTBONNOT	EUROMASTER
3	BERNIN	SOITEC	18	ST-ISMIER	SCHNEIDER ELECTRIC IT
4	MONTBONNOT	CAP GEMINI	19	MONTBONNOT	THALES
5	GRENOBLE	EDUCATION NATIONALE	20	MONTBONNOT	OPEN
6	GRENOBLE	RECTORAT DE GRENOBLE	21	LE CHEYLLAS	WINOA
7	BERNIN	APPLIED	22	MONTBONNOT	EATON INDUSTRIES
8	ST-ISMIER	SCHNEIDER ELECTRIC	23	LA BUISSIERE	ATALIAN PROPTE
9	CROLLES	C.C. GRESIVAUDAN	24	MONTBONNOT	KAISEN SOLUTIONS
10	MONTBONNOT	TORNIER	25	CROLLES	ZEDEL
11	CROLLES	TEISSEIRE	26	MONTBONNOT	INRIA
12	MONTBONNOT	MOODY'S	27	MONTBONNOT	ELIOR
13	CROLLES	PETZL	28	MONTBONNOT	KALRAY
14	MONTBONNOT	CEGELEC	29	MONTBONNOT	ORANGE
15	MONTBONNOT	SYNOPSIS	30	MONTBONNOT	METROLOGIC

PRODUIT VM 2022 DES 30 PREMIERS CONTRIBUTEURS (58% DU VM TOTAL) 8,2 M€

La masse salariale des 30 premiers contributeurs du territoire de Grenoble Alpes Métropole, qui représentent 41 % du produit de VM prélevé sur le territoire, affiche une progression de 6 % en 2022, identique à celle constatée en 2021.

Parmi ces contributeurs figure de nouveau l'établissement Caterpillar de Grenoble, absent en 2021 et dont la masse salariale a bondi de 14 % en 2022.

30 premiers contributeurs au VM de la Métropole en 2022

COMMUNE	ETABLISSEMENT	VM	COMMUNE	ETABLISSEMENT	VM
1	LA TRONCHE	CHRUG	16	GRENOBLE	UMGGHM
2	GRENOBLE	CEA	17	GRENOBLE	HP FRANCE
3	ST MARTIN D'HERES	UNIVERSITE GRENOBLE ALPES	18	SASSENAGE	AIR LIQUIDE
4	GRENOBLE	RECTORAT DE GRENOBLE	19	GRENOBLE	INPG
5	GRENOBLE	STMICROELECTRONICS	20	MEYLAN	ROCHE DIAGNOSTICS
6	PONT-DE-CLAIX	BECTON DICKINSON	21	GRENOBLE	SYNCHROTRON
7	EYBENS	SCHNEIDER ELECTRIC	22	GRENOBLE	GRENOBLE-ALPES METROPOLE
8	GRENOBLE	EDUCATION NATIONALE	23	GRENOBLE	LYCEE VAUCAISON
9	GRENOBLE	CNRS	24	GRENOBLE	SCHNEIDER ELECTRIC
10	GRENOBLE	COMMUNE DE GRENOBLE	25	GRENOBLE	GE HYDRO
11	GRENOBLE	DEPARTEMENT DE L'ISERE	26	GRENOBLE	STMICROELECTRONICS (ALPS)
12	GRENOBLE	SCHNEIDER ELECTRIC	27	EYBENS	HP CENTRE DE COMPETENCES
13	ST-EGREVE	CHAI	28	GRENOBLE	MAX VON LAUE
14	VEUREY	LYNRED	29	GRENOBLE	CATERPILLAR
15	GRENOBLE	SCHNEIDER ELECTRIC	30	ST-MARTIN-LE-VINOUX	EDF

PRODUIT VM 2022 DES 30 PREMIERS CONTRIBUTEURS (41% DU VM TOTAL) 47,1 M€

Le SMMAG perçoit également une compensation relative au relèvement en 2016 du seuil d'assujettissement au VM de 10 à 11 salariés. Réduite de moitié en 2020, elle est figée depuis et s'élève à 584 k€, dont 523 k€ sur le territoire de la Métropole et 61 k€ sur celui du Grésivaudan.

Les produits relatifs au VM sont répartis entre les 3 budgets pour leur financement.

Répartition entre budgets des produits VM

en €	CA 2021	CA 2022	Métropole	Grésivaudan
Produit fiscal VM	125 222 788	129 776 809	115 668 872	14 107 937
Compensation VM	583 784	583 926	523 111	60 815
Recettes VM strictes	125 806 572	130 360 735	116 191 983	14 168 752
Avance remboursable	7 976 873			-
Recettes VM réelles	133 783 445	130 360 735	116 191 983	14 168 752

Budget Principal	3 503 445	3 548 278	2 498 210	1 050 068
Mobilités Urbaines	126 770 000	116 076 673	109 561 083	6 515 590
Mobilités Partagées	3 510 000	10 735 785	4 132 691	6 603 094

Les recettes du Budget Principal comprennent également 224 k€ de participation du Pays Voironnais, 117 k€ de participation du Département et 207 k€ de régularisations comptables de mandats sur années antérieures.

Les recettes affectées au Budget Principal augmentent de 10 %, passant de 3,7 M€ à 4,1 M€ avec la hausse de la participation du pays voironnais (+ 182 k€) et des produits exceptionnels (+ 207 k€).

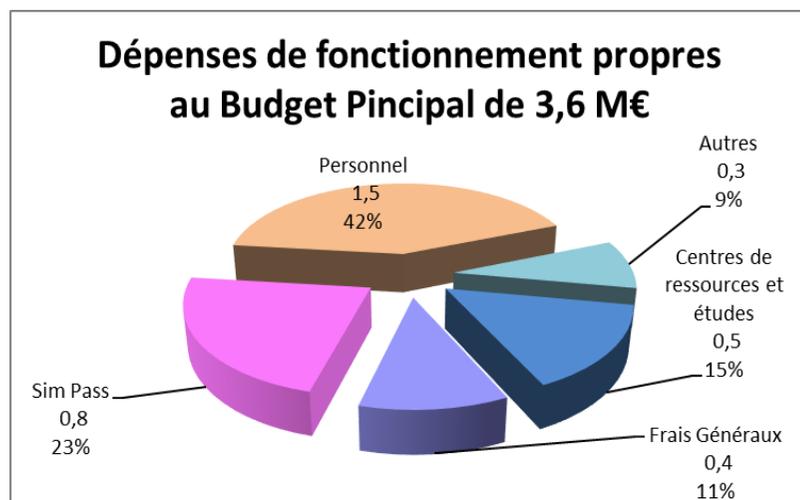
Les dépenses réelles de fonctionnement y compris la prise en compte de la nouvelle répartition de la masse salariale s'élèvent à 130,4 M€.

Elles sont composées pour 126,8 M€, soit 97 % des dépenses, de reversements de produits de VM aux budgets annexes.

Hors reversements de VM, les dépenses de fonctionnement affectées au Budget Principal s'élèvent à 3,6 M€ contre 1,1 M€ (hors compensation VM reversée) en 2021.

L'augmentation s'explique essentiellement par les nouvelles règles de répartition de la masse salariale et des charges de structure liées pour 328 k€ mais également par une évolution des études pour 0,5 M€ et des charges d'exploitation du SIM PASS pour 0,3 M€.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (EN €)					
DEPENSES	CA 2021	CA 2022	Métropole	Grésivaudan	Voironnais
Charges à caractère général	699 811	1 804 082	1 245 009	291 525	267 547
Charges de personnel	375 563	322 867	87 800	19 391	215 676
<i>Charges de personnel avec nouvelle répartition MS</i>		<i>1 514 165</i>	<i>1 063 680</i>	<i>234 925</i>	<i>215 560</i>
Atténuation de produits	8 539	8 428	8 428	-	-
Autres Charges de gestion courante	41 029	262 718	181 632	42 281	38 804
Compensation VM	3 988 436	-	-	-	-
<i>Dont charges communes</i>	<i>-</i>	<i>2 083 070</i>	<i>2 083 070</i>		
Dépenses courantes de Fonctionnement	5 113 378	2 398 093	1 522 869	353 197	522 027
Dépenses courantes de Fonctionnement avec nouvelle répartition de la MS		3 589 391	2 498 749	568 731	521 912
Dépenses de Fonctionnement hors reversements	5 113 378	2 398 093	1 522 869	353 197	522 027
Reversement VM aux budgets annexes	130 280 000	126 812 457	113 693 773	13 118 684	-
Total des dépenses réelles de fonctionnement	135 393 378	129 210 550	115 216 642	13 471 881	522 027
Total avec recalcul de la MS	135 393 378	130 401 848	116 192 522	13 687 415	521 912



Les charges communes de 2,1 M€ du SMMAG sont affectées à chaque territoire en application des critères définis par délibérations.

Elles se composent principalement de :

- ✚ 817 k€ de la maintenance du système d'information et de la station mobile,
- ✚ 525 k€ d'études et cotisations confiées à l'AURG et l'observatoire des mobilités et de la sécurité des déplacements,
- ✚ 396 k€ de frais généraux (hors masse salariale et environnement de travail).

CHARGES COMMUNES (EN €)

CHAP.	DEPENSES	CA 2022 Métropole	CA 2022 Grésivaudan	CA 2022 Voironnais	Total CA 2022
011	Charges à répartir	1 261 281	291 525	267 547	1 820 354
	dont Général (90x et 530)	227 153	52 878	48 530	328 561
	dont Centre de ressources, études (881 et 93x)	242 666	56 489	51 844	350 998
	dont SIM PASS (861 et 851)	564 624	131 436	120 628	816 688
	dont Acct au chgt (951 et 96x)	52 316	12 178	11 177	75 671
	Charges de structure 903xxx	174 523	38 545	35 368	248 436
65	Charges à répartir	181 631	42 281	38 804	262 716
	dont Général (90x)	46 254	10 767	9 882	66 902
	dont Centre de ressources, études (881 et 93x)	135 378	31 514	28 923	195 814
	TOTAL CHARGES COMMUNES	1 442 913	333 806	306 351	2 083 070

Clés de répartition				
Population	452 707	105 383	96 718	

Les charges du Budget Principal déterminent le niveau de produits de VM nécessaire à son équilibre, soit un solde de VM de 3,9 M€.

Pour le territoire de la Métropole, l'épargne nette est de 1,3 M€ (contre 2,5 M€ en 2021 y compris compensation VM).

Pour le territoire du Grésivaudan, l'épargne dégagée est de 708 k€ (contre 40 k€ l'année précédente).

Seul, le territoire du Pays Voironnais conserve une épargne négative de 289 k€ (contre -15 k€ en 2021).

LES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION ET EQUILIBRES					
en €	SMMAG CA 2021	SMMAG CA 2022	Métropole	Grésivaudan	Voironnais
Recettes courantes hors reversements	3 654 560	3 892 844	2 598 537	1 060 862	233 445
Dépenses courantes hors reversements	5 113 378	2 398 093	1 522 869	353 197	522 027
Excédent courant de fonctionnement	- 1 458 818	1 494 751	1 075 669	707 665	- 288 582
Recettes exceptionnelles	-	206 529	206 529	-	-
Dépenses exceptionnelles	-	-	-	-	-
Epargne brute et nette	- 1 458 818	1 701 280	1 282 198	707 665	- 288 582
Compensation VM	3 988 533	-	-	-	-
Epargne nette	2 529 714	1 701 280	1 282 198	707 665	- 288 582

Les dépenses d'équipement s'élèvent à 1,5 M€ contre 2,2 M€ en 2021, soit un taux de réalisation de 71 % des crédits inscrits. Cette baisse est relative au phasage des développements du SIM PASS.

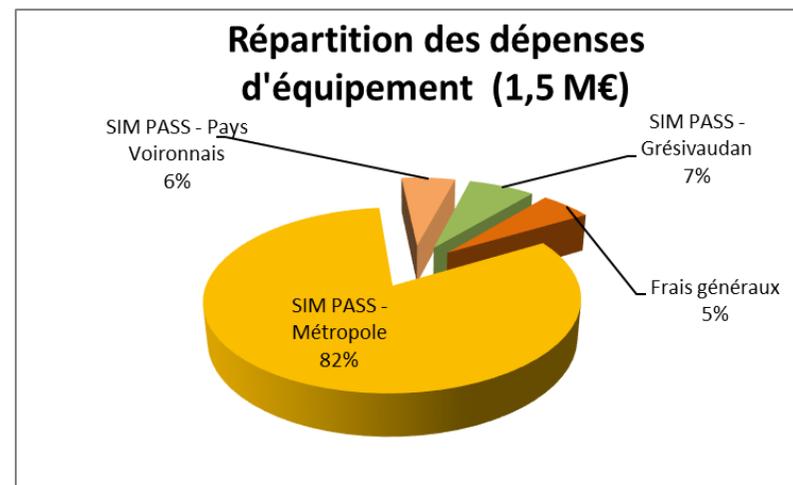
DEPENSES	BP 2022	CA 2021	CA 2022 Métropole	CA 2022 Grésivaudan	CA 2022 Voironnais	Total CA 2022
Dépenses d'équipement	2 142 000	2 227 879	1 336 672	111 881	91 310	1 539 863
Charges à répartir	2 010 000	2 227 879	1 277 050	111 881	91 310	1 480 241
dont Général (90x)		51 000				0
dont Centre de ressources, études (881 et 93x)	24 000		16 584	3 861	3 543	23 988
dont SIM PASS (861 et 851)	1 986 000	2 176 879	1 260 466	108 021	87 767	1 456 253
dont Acct au chgt (951 et 96x)						0
Charges propres à chaque territoire	132 000		59 622			59 622
dont Centre de ressources, études (881 et 93x)	132 000		59 622			59 622

Elles concernent à 96 % des dépenses communes qui se répartissent entre la Métropole (86 %), le Grésivaudan (8 %) et le Pays Voironnais (6 %) selon le prorata de l'offre commerciale de chaque réseau de transport en commun.

Une application M en juillet, précédé d'une version bêta en mars, a enrichi le projet Pass'Mobilités et le SIM PASS, avec respectivement 906 k€ et 549 k€ de dépenses effectuées. Depuis, l'été 2022, une phase d'exploitation est en train d'être intégré aux nouveaux services de mobilité.

Les dépenses du centre de ressources comprennent l'acquisition de nouveaux capteurs vélos (23 k€).

Les 4 % restants ont été dédiés aux soldes de l'enquête mobilité pour 60 k€.



Le Budget Principal comporte 162 k€ de recette d'investissement pour l'enquête mobilité du territoire métropolitain versé par l'Etat pour 75 k€, la Région pour 73 k€, le Pays Voironnais pour 13 k€ (convention de 2019) et le SCoT pour 1k€.

L'encours de dette au 31 décembre 2022, comme en 2021, s'élève à 9 453 496 €. Ce montant correspond aux avances remboursables versées en 2020 et 2021. Il s'agit d'une dette sans frais financiers.

Les avances sont affectées à hauteur de 9,3 M€ au territoire de la Métropole et à hauteur de 146 186 € au territoire du Grésivaudan.

Le résultat de gestion de fonctionnement 2022 s'élève à 0,9 M€ auquel s'ajoute la reprise de résultat 2021 de 71 k€, d'où un résultat de clôture de 1 M€ en fonctionnement permettant de couvrir le solde d'investissement en déficit de 0,7 M€.

Après couverture du besoin de financement de la section d'investissement, il est proposé de reporter en fonctionnement l'excédent de 307 k€ (170 k€ relevant du territoire de la Métropole, 532 k€ du territoire du Grésivaudan et -395 k€ pour le Pays Voironnais).

en €	SMMAG CA 2021	SMMAG CA 2022	Métropole	Grésivaudan	Voironnais
Résultat de clôture de N-1	3 784 713	70 715	63 304	22 590	- 15 179
Variation du résultat clôture hors affectation et reports	- 3 713 998	235 905	106 856	509 015	- 379 966
Résultat de clôture de N	70 715	306 620	170 161	531 605	- 395 146

BALANCE BUDGET PRINCIPAL

BUDGET PRINCIPAL - SECTION DE FONCTIONNEMENT

CHAP.	RECETTES	BP 2022	CA 2021	CA 2022 Métropole	CA 2022 Grésivaudan	CA 2022 Voironnais	Total CA 2022
73	Versement Mobilité	124 250 000	125 222 788	115 668 872	14 107 937		129 776 809
74	Participation CD 38	117 257	109 049	97 720	10 187	9 350	117 257
	Participation CAPV	213 454	42 064			224 095	224 095
75	Compensation VM	584 000	583 785	525 719	61 422		587 141
77	Produits exceptionnels			206 529			206 529
Total recettes réelles de fct		125 164 711	125 957 686	116 498 841	14 179 546	233 445	130 911 832
002	Résultat de fonctionnement reporté	70 715	3 784 713	63 304	22 590	-15 179	70 715
Total recettes réelles de fonctionnement		125 235 426	129 742 399	116 562 145	14 202 136	218 265	130 982 547
042	Opération d'ordre de transfert sections	30 000	8 030 907	27 017			27 017
Total recettes d'ordre de fct		30 000	8 030 907	27 017			27 017
Total recettes de fonctionnement		125 265 426	137 773 306	116 589 162	14 202 136	218 265	131 009 564

963 760

CHAP.	DEPENSES	BP 2022	CA 2021	CA 2022 Métropole	CA 2022 Grésivaudan	CA 2022 Voironnais	Total CA 2022
011	Charges à caractère général	1 877 528	699 811	1 245 009	291 525	267 547	1 804 082
	Charges à répartir	1 839 171	694 864	1 261 281	291 525	267 547	1 820 354
	Charges de structure 903xxx	38 357	34 954	174 523	38 545	35 368	248 436
	Charges propres à chaque territoire	328 024	4 947	-16 272			-16 272
012	Charges de personnel	328 024	375 563	87 800	19 391	215 676	322 867
014	Restitution VM	15 000	8 539	8 428			8 428
65	Autres charges de gestion courante	250 472	4 029 465	181 632	42 281	38 804	262 718
	Charges à répartir	239 462	41 028	181 631	42 281	38 804	262 716
	Charges propres à chaque territoire	11 010	3 988 437	1			1
67	Charges exceptionnelles	3 000					
Total hors reversement VM		2 474 024	5 113 378	1 522 869	353 197	522 027	2 398 093
65	Reversement VM	122 428 579	130 280 000	113 693 773	13 118 684		126 812 457
Charges de gestion courante		124 902 604	135 393 378	115 216 642	13 471 881	522 027	129 210 550
Total dépenses réelles fonctionnement		124 902 604	135 393 378	115 216 642	13 471 881	522 027	129 210 550
023	Virement à la section d'investissement	162 822					
042	Opération d'ordre de transfert sections	200 000	3 915	835 253			835 253
Total dépenses de fonctionnement		125 265 426	135 397 293	116 051 895	13 471 881	522 027	130 045 803

BUDGET PRINCIPAL - SECTION D'INVESTISSEMENT

CHAP.	DEPENSES	BP 2022	CA 2021	CA 2022 Métropole	CA 2022 Grésivaudan	CA 2022 Voironnais	Total CA 2022
13	Subventions d'investissement				86 688		86 688
20	Immobilisations incorporelles	2 118 000		1 320 088	108 021	87 767	1 515 875,23
21	Immobilisations corporelles	24 000		16 584	3 861	3 543	23 988
	Dépenses d'équipement	2 142 000	2 227 879	1 336 672	111 881	91 310	1 539 863
	Charges à répartir	2 010 000	2 227 879	1 277 050	111 881	91 310	1 480 241
	Charges propres à chaque territoire	132 000		59 622			59 622
26	Titres de participation	500	27 300	346	80	74	500
Total dépenses réelles d'investissement		2 142 500	2 255 179	1 337 018	198 650	91 384	1 627 051
001	Solde d'exécution d'investissement reporté	2 305 298	3 226 085	2 139 079	166 219		2 305 298
Total dépenses mixtes d'investissement		2 305 298	3 226 085	2 139 079	166 219		2 305 298
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	30 000	8 030 907	27 017			27 017
Total dépenses d'ordre d'investissement		30 000	8 030 907	27 017			27 017
Total dépenses d'investissement		4 477 798	13 512 171	3 503 114	364 869	91 384	3 959 366

CHAP.	RECETTES	BP 2022	CA 2021	CA 2022 Métropole	CA 2022 Grésivaudan	CA 2022 Voironnais	Total CA 2022
16	Emprunts et dettes assimilées	1 401 516	7 976 873				
1068	Autres réserves	2 305 298	3 226 085	2 139 079	166 219		2 305 298
13	Subventions d'investissement	408 162		161 675			161 675
	Charges propres à chaque territoire	408 162		161 675			161 675
Total recettes réelles d'investissement		4 114 976	11 202 958	2 300 754	166 219		2 466 973
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	200 000	3 915	835 253			835 253
Total dépenses d'ordre d'investissement		362 822	3 915	835 253			835 253
Total recettes d'investissement		4 477 798	11 206 873	3 136 007	166 219		3 302 226

BUDGET ANNEXE MOBILITES PARTAGEES.

Le Budget Annexe Mobilités Partagées retrace l'ensemble des opérations relevant des compétences transférées par chacun des membres du syndicat pour :

- ✚ La mise en œuvre commune de services relatifs aux usages partagés des véhicules terrestres à moteur,
- ✚ La réalisation de pôles d'échanges multimodaux, parkings de covoiturage et haltes ferroviaires périurbaines.
- ✚ La promotion et le développement de l'utilisation du cycle.

Le budget étant assujéti à TVA, les crédits sont inscrits pour leurs montants HT.

L'équilibre du Budget Annexe Mobilités Partagées, sur le territoire de la Métropole et du Grésivaudan, est assuré par le reversement de Versement Mobilité du Budget Principal pour l'essentiel.

Sur le territoire du Pays Voironnais, l'ensemble des dépenses sont financées par une participation en fonctionnement.

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 13,1 M€ contre 5,6 M€ en 2021. L'augmentation est liée au volume de VM reversé dont une part non utilisée se retrouve dans les résultats de fin 2022.

Sur les territoires de la Métropole et du Grésivaudan, elles sont complétées des recettes du service de location M'Vélo+ en hausse de 0,1 M€ par rapport à 2021 afin de s'établir à 0,8 M€.

Sur le territoire du Pays Voironnais, les recettes de 1 M€ sont composées de la participation du Pays Voironnais de 944 k€ (contre 837 k€ l'année précédente) et des recettes issues des usagers des parkings pour 74 k€ (contre 56 k€) qui bénéficient d'une reprise de leur fréquentation.

La participation du Département s'élève à 389 k€ contre 375 k€ en 2021.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (EN €)

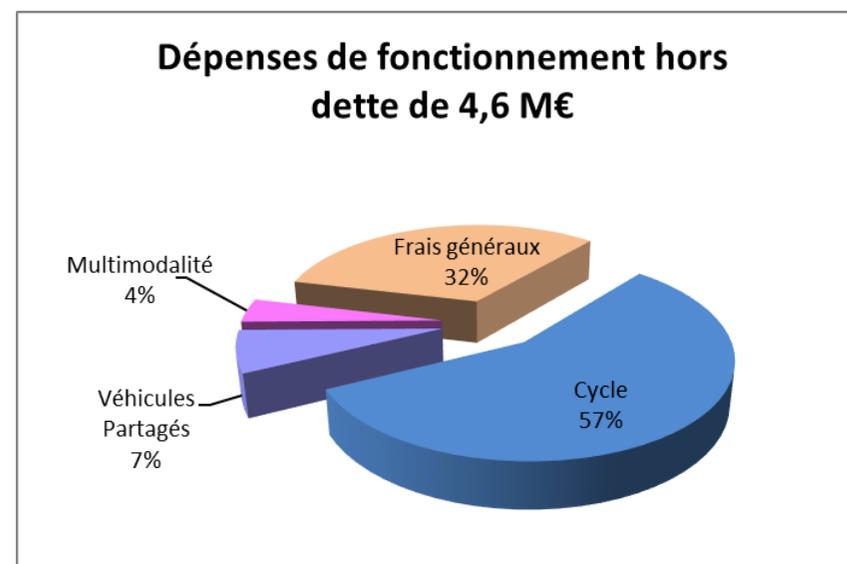
RECETTES	CA 2021	CA 2022	Métropole	Grésivaudan	Voironnais
Produits des services	838 637	917 498	684 562	159 355	73 581
Participation du Département	374 601	389 328	368 054	11 093	10 181
Participation Pays Voironnais	836 936	944 234	-	-	944 234
Autres produits de gestion courante	66 452	101 212	82 967	18 245	-
Reversement VM	3 510 000	10 735 785	4 132 691	6 603 094	-
Produits exceptionnels	2 040	42	42	-	-
Recettes réelles de Fonctionnement	5 628 667	13 088 098	5 268 315	6 791 787	1 027 996

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 4,6 M€ (avec la nouvelle répartition de la masse salariale) contre 3,5 M€ en 2021, principalement, en raison de la hausse des animations vélo (0,1 M€), du contrat d'exploitation M'Vélo+ (0,1 M€), du covoiturage (0,3 M€) et des charges de personnel suite à la nouvelle répartition de la masse salariale au sein des budgets (0,1 M€).

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (EN €)

CHAPITRES	RECETTES	CA 2021	CA 2022	Métropole	Grésivaudan	Voironnais
011	Charges à caractère général	2 556 780	3 252 451	2 353 071	632 816	266 564
012	Charges de personnel	934 430	1 090 546	432 968	527 991	129 587
	<i>Charges de personnel avec nouvelles règles</i>		1 152 620	460 967	562 136	129 517
65	Autres charges de gestion courante	7 932	155 100	112 972	26 298	15 830
66	Charges financières	44 559	37 986	-	283	37 703
67	Charges exceptionnelles		788	788	-	-
	Dépenses réelles de Fonctionnement	3 543 701	4 536 872	2 899 800	1 187 388	449 684
	Dépenses réelles de Fonctionnement avec nouvelle répartition de la MS	2 609 271	4 598 946	2 927 799	1 221 533	449 614

Ces charges hors dette concernent pour 57 % la politique cyclable et pour 31 % les charges liées aux frais généraux (charges de personnel et de structure).



Globalement, les dépenses sont affectées au territoire :

- ✚ De la Métropole à 63 %, soit 2,9 M€,
- ✚ Du Grésivaudan à 26 %, soit 1,2 M€,
- ✚ Du Pays Voironnais à 11 %, soit 0,4 M€.

Dépenses de fonctionnement hors dette

en €	CA 2021	CA 2022	Métropole	Grésivaudan	Voironnais
Cycle	2 285 631	2 584 711	2 096 834	487 877	-
Véhicules Partagés	52 425	319 224	199 312	58 079	61 834
Multimodalité	116 260	180 104			180 104
Frais généraux	1 044 826	1 476 920	631 653	675 293	169 974
Dépenses fct hors dette	3 499 142	4 560 960	2 927 799	1 221 249	411 912

Sur le territoire de la Métropole, ces charges de 2,9 M€ correspondent principalement (72 %) aux dépenses liées au contrat d'exploitation M'vélo+. Les frais généraux forment le second poste de dépenses (21 %) avec notamment 0,6 M€ de charges de personnel.

Sur le territoire du Grésivaudan, ces charges correspondent majoritairement à la masse salariale (528 k€), au remboursement de frais (92 k€) et au contrat d'exploitation M'vélo+ (375 k€).

Sur le territoire du Pays Voironnais, ces charges correspondent pour leur quasi-totalité à la masse salariale (130 k€), aux charges de structure (21 k€), au covoiturage (62 k€), aux entretiens et réparation sur les parking relais (43 k€), aux frais d'exploitation des pôles d'échange multimodaux de Rives (21 k€) et à ceux des parkings Coste et Moirans (106 k€).

La nouvelle répartition de la masse salariale engendre une augmentation de la masse salariale de 6 %, soit 62 k€. Il s'agit du budget pour lequel l'évolution du mode de calcul a le moins d'impact.

ZOOM POLITIQUE CYCLE

en €	CA 2021	CA 2022	Métropole	Grésivaudan
Dépenses de fonctionnement cycle	2 285 631	2 584 711	2 096 834	487 877
Contribution usagers (recette M'vélo+)	849 503	843 918	684 562	159 355
Coût SMMAG	1 436 128	1 740 794	1 412 272	328 522

Les contributions des usagers (recettes M'Vélo+), de 843 k€, ne couvrent qu'un tiers des dépenses de fonctionnement de la politique cyclable (2,5 M€). Il en ressort un reste à charge pour le SMMAG de 1,7 M€ pour 2022.

L'annuité de la dette s'élève à 314 056 € en 2022. Elle correspond à la dette transférée par le Pays Voironnais au 1^{er} janvier 2020 ainsi que l'emprunt de 2020 affecté au Grésivaudan. Elle comprend le remboursement en capital pour 276 070 € et les frais financiers pour un montant de 37 986 €.

en €	CA 2021	CA 2022	Métropole	Grésivaudan	Pays voironnais
Remboursement capital	275 634	276 070	0	7 500	268 570
Intérêts	44 559	37 986	0	283	37 703
TOTAL ANNUITE	320 193	314 056	0	7 783	306 273

Les soldes intermédiaires de gestion

en €	CA 2021	CA 2022	Métropole	Grésivaudan	Pays voironnais
Recettes de fonctionnement hors dette	5 628 667	13 088 098	5 268 315	6 791 787	1 027 996
Dépenses de fonctionnement hors dette	3 499 142	4 498 885	2 899 800	1 187 105	411 981
Épargne de gestion	2 129 525	8 589 213	2 368 516	5 604 682	616 015
Solde des opérations financières	44 559	37 986	-	283	37 703
Épargne Brute (ou CAF)	2 084 966	8 551 227	2 368 516	5 604 399	578 312
Remboursement en capital net	275 634	276 070	-	7 500	268 570
Épargne nette	1 809 332	8 275 157	2 368 516	5 596 899	309 742

L'épargne brute (ou capacité d'autofinancement), solde des recettes et dépenses réelles de fonctionnement, ressort à 8,6 M€ contre 2,1 M€ en 2021. Cette hausse provient du reversement de produits de VM.

Après remboursement du capital de la dette, l'épargne nette s'établit à 8,3 M€ en hausse de 6,5 M€ par rapport à 2021.

Pour le territoire métropolitain, les dépenses de fonctionnement étant quasiment stable (+0,1 M€ par rapport à 2021, soit 2,9 M€ en 2022), la hausse du reversement VM (de 1 M€) améliore les épargnes. Elles permettent l'autofinancement de la totalité des dépenses d'équipement.

Pour le Grésivaudan, le besoin de financement des investissements est plus de quatre fois supérieur à celui de l'année 2021 (2,2 M€ contre 0,5 M€). L'épargne dégagée est de 5,6 M€ permettant l'autofinancement de la totalité des dépenses d'équipement.

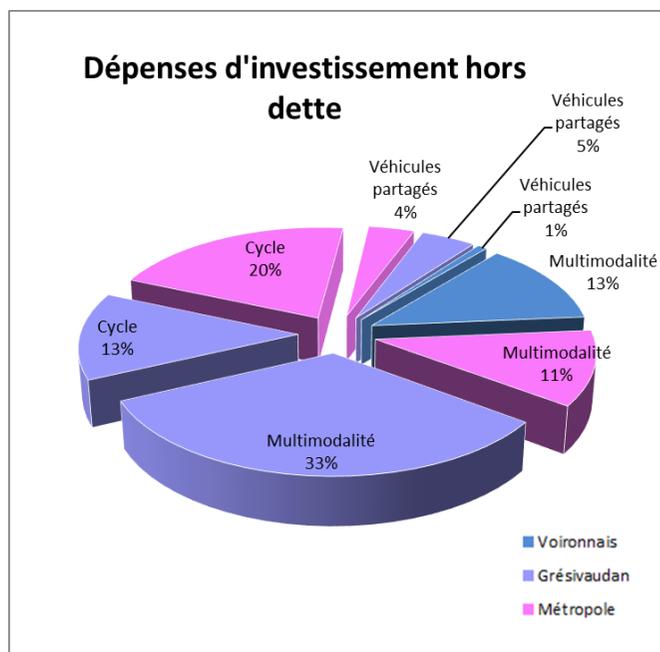
Pour le Pays Voironnais, l'épargne nette est stable à 0,3 M€ permettant l'autofinancement de 65 % des dépenses d'équipement.

Les dépenses d'investissement hors dette s'élèvent à 3,6 M€ contre 2,2 M€ en 2021, soit une hausse de 1,4 M€ qui résulte majoritairement des multimodalités. Le taux de réalisation des crédits inscrits 2022 est de 38 %.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT HORS DETTE (EN €)

DEPENSES	CA 2021	CA 2022	Métropole	Grésivaudan	Voironnais
Immobilisations incorporelles	181 275	251 312	209 810	27 909	13 593
Immobilisations corporelles	1 334 396	525 992	217 109	450	308 433
Immobilisations en cours	695 236	1 394 942	7 295	1 381 151	6 496
Répartition dépenses communes	-	944 166	733 963	207 983	2 220
Dépenses d'équipement	2 210 907	3 116 412	1 168 177	1 617 493	330 741
Titres de participation	-	268 500	134 250	134 250	
Subventions d'investissement		145 000			145 000
Opération pour compte de tiers		42 766		42 766	
Dépenses réelles d'investissement hors dette	2 210 907	3 572 677	1 302 427	1 794 509	475 741

Ces dépenses concernent majoritairement la multimodalité (57 %) et la politique cycle (34 %).



Les dépenses communes d'investissement s'élèvent à 944 k€. Il s'agit de l'acquisition d'une centaine de M'vélo+ électriques. Ces dépenses sont affectées pour 208 k€ au territoire du Grésivaudan.

Dépenses d'investissement hors dette

en €	CA 2021	CA 2022	Métropole	Grésivaudan	Voironnais
Cycle	912 737	1 207 229	730 654	476 575	-
Véhicules partagés	165 091	328 287	163 283	136 870	28 134
Multimodalité	1 133 080	2 037 162	408 491	1 181 064	447 607
Dépenses réelles d'inv hors dette	2 210 907	3 572 677	1 302 427	1 794 509	475 741

Sur le territoire de la Métropole, les dépenses de 1,3 M€ concernent la politique cyclable pour 677 k€ relevant essentiellement (93 %) de l'acquisition de vélos. Les 54 k€ restants ont été utilisés pour l'aménagement des locaux ainsi que les consignes et stations.

Les projets menés en faveur des déplacements multimodaux s'élèvent à 408 k€. L'essentiel est consacré :

- Aux bornes de recharges pour véhicules électriques pour 129 k€,

Ces installations de bornes de recharge (nouvelles et rétrofitées) dans les P+R du territoire métropolitain comprennent la conduite d'opération, le raccordement électrique, les travaux de génie civil l'installation et la mise en services des bornes,

Ainsi, à fin 2022, dans 4 P+R sur 13 prévus, l'équipement était terminé avec la mise en service des bornes,

- Au Pôle d'Echanges Multimodaux de Domène (158 k€) pour lequel l'étude faune flore a pu être terminée.

Il a été également réalisé les documents de concertation pour aboutir à une concertation publique réglementaire avec réunion publique et atelier (du 9 novembre au 7 décembre 2022).

Les investissements menés en faveur du développement des véhicules partagés de 29 k€ concernent le covoiturage.

Seules 23 % des dépenses d'équipement ont été réalisés. Les principaux retards ont été pris en compte dans la décision modificative de novembre et sont :

- La Poya (798 k€), dont 700 k€ proviennent du report des recharges de bornes électriques,
- Les travaux sur le PEM de Domène de (592 k€),
- La gare de Pont de Claix (463 k€),
- Les consignes et stations vélos (422 k€).

Sur le territoire du Grésivaudan, les investissements concernent le développement des déplacements multi modaux pour 1,2 M€ avec :

- La poursuite du projet de l'aménagement du pôle d'échanges de La Bâtie avec la création du P+R de 80 places, les cheminements modes actifs et les arrêts de covoiturage mis en service (1 M€),
- L'aménagement du Pôle d'échanges de Brignoud avec la poursuite des études sur l'aménagement de l'itinéraire et le recrutement de la maîtrise d'œuvre (169 k€).

Les investissements réalisés sur la politique cycle s'élèvent à 738 k€ et comprennent les charges communes relatives aux vélos acquis (208 k€), l'aménagement des locaux et les consignes à vélos (34 k€), le projet de liaison inter-Rives Crolles-Brignoud avec la poursuite des études sur l'aménagement de l'itinéraire suite à l'incendie du pont de Brignoud (264k€), des études de l'aménagement de l'itinéraire pour la traversée Tencin – La Terrasse (6 k€).

Afin de développer l'autopartage sur l'ensemble du territoire, le syndicat a

racheté les parts sociales détenues par Grenoble-Alpes Métropole dans le capital social de la SCIC Alpes Autopartage pour 269 k€. Il a été convenu de répartir à égalité cette dépense avec la Métropole.

Les crédits inscrits 2022 sont de 4,1 M€ de dépense d'équipement, soit un taux de réalisation de 44 %. Les principaux retards proviennent :

- + Du PEM la Bâtie pour 1,4 M€. Le projet a été reprogrammé en 2023 afin d'éviter des frais de démontage et remontage d'atelier
- + De la Traversée La Bâtie Le Versoud pour 700 k€, ajusté pour sa totalité lors de la décision modificative de novembre.
- + De la traversée de la piste Tencin La Terrasse 216 k€
- + De la passerelle Crolles Brignoud pour 229 k€
- + Des études P+R pour 421 k€ ajusté lors de la décision modificative de novembre de 359 k€.

Sur le territoire du Voironnais, les investissements, de 476 k€, sont consacrés au développement des déplacements multimodaux pour 448 k€ avec principalement le solde des travaux d'extension du parking halte ferroviaire de Réaumont (283 k€), l'annulation d'une subvention d'équipement sur le P+R Rives sur année 2021 suite à un changement sur tiers (145 k€).

Le financement des investissements

en €	CA 2021	CA 2022	Métropole	Grésivaudan	Pays voironnais
Dépenses d'investissement hors dette	2 210 907	3 572 677	1 302 427	1 794 509	475 741
Epargne nette	1 809 332	8 275 157	2 368 516	5 596 899	309 742
Subv.	754 970	618 689	135 215	22 422	461 052
Autres	34 089				
Emprunt	-	-	-	-	-
Résultat de clôture N-1	- 604 462	- 216 978	52 234	529	- 269 740
Résultat de clôture	- 216 978	5 104 191	1 253 538	3 825 341	25 312

Les investissements sont financés en totalité par l'épargne nette avec également la perception de quelques subventions.

Il a été perçu une subvention de l'Etat dans le cadre de l'appel à projet « Villes respirables » pour le financement d'acquisition de vélos et de consigne et stationnement de 135 k€ sur le territoire de la Métropole et de 22 k€ sur celui du Grésivaudan.

Sur le territoire du Voironnais, les dépenses d'investissement, de 476 k€, sont autofinancées à 65 %. Le complément provient des subventions suivantes :

- + 50 k€ de la Métropole, 111 k€ du Département de l'Isère et 145 k€ d'AREA pour financer les P+R Rives et Bièvre Dauphiné,
- + 148 k€ du Département de l'Isère pour financer le PEM Voreppe.

Le résultat cumulé de fin 2022 s'élève à 5,1 M€ dont 1,25 M€ pour la Métropole, 3,8 M€ pour le Grésivaudan et 25 k€ pour le Voironnais.

Au 31 décembre 2022, **l'encours de la dette** est de 2,27 M€.

Il comprend 2 encours :

- + 2,13 M€ pour la dette récupérable transférée du Pays Voironnais,
- + 0,135 M€ pour l'emprunt mobilisé en 2020 pour le territoire du Grésivaudan.

Il est rappelé que ce budget ne comporte pas de dette au titre du territoire de la Métropole.

L'ensemble de l'encours du budget annexe est classifié sans risque (1A) selon la charte Gissler.

La capacité de désendettement est de 7,1 années pour la dette transférée du Pays Voironnais et de moins d'un an pour l'emprunt affecté au Grésivaudan.

BALANCE BUDGET ANNEXE MOBILITES PARTAGEES

BUDGET ANNEXE 02 - SECTION DE FONCTIONNEMENT

CHAP	RECETTES	BP 2022	CA 2021	CA 2022 Métropole	CA 2022 Grésivaudan	CA 2022 Voironnais	Total CA 2022
70	Ventes de produits, services, marchandises	1 112 000	838 637	684 562	159 355	73 581	917 498
	Produits à répartir	982 000	783 050	684 562	159 355		843 918
	dont Mobilités actives	982 000	783 050	684 562	159 355		843 918
	Produits propres à chaque territoire	130 000				73 581	73 581
74	Participations	1 344 203	1 211 537	368 054	11 093	954 415	1 333 562
	Participation CD 38	389 328	374 601	368 054	11 093	10 181	389 328
	Participation CAPV	954 875	836 936			944 234	944 234
75	Autres produits de gestion courante	68 000	66 452	82 967	18 245		101 212
	Produits à répartir	68 000	66 452	78 377	18 245		96 622
	Produits propres à chaque territoire			4 590			4 590
	dont Mobilités actives			4 590			4 590
77	Produits exceptionnels		2 040	42			42
	Total recettes réelles de fct hors versement VM	2 524 203	2 118 667	1 135 624	188 693	1 027 996	2 352 313
75	Reversement VM		10 263 784	3 510 000	4 132 691,00	6 603 094,00	10 735 785
	Total recettes réelles de fonctionnement	12 787 987	5 628 667	5 268 315	6 791 787	1 027 996	13 088 098
	Total recettes de fonctionnement yc 002	12 787 987	5 628 667	5 268 315	6 791 787	1 027 996	13 088 098
042	Opération d'ordre de transfert sections	90 000	88 825	7 866		81 098	88 964
	Total recettes d'ordre de fct	90 000	88 825	7 866		81 098	88 964
	Total recettes de fonctionnement	12 877 987	5 717 492	5 276 181	6 791 787	1 109 094	13 177 062

CHAP	DEPENSES	BP 2022	CA 2021	CA 2022 Métropole	CA 2022 Grésivaudan	CA 2022 Voironnais	Total CA 2022
011	Charges à caractère général	3 969 585	2 556 780	2 353 071	632 816	266 564	3 252 451
	Charges à répartir	3 520 017	2 380 517	2 272 058	636 571	86 460	2 995 088
	dont Général	46 667		15 800	3 678	3 375	22 853
	dont Mobilités actives	2 848 578	2 271 643	2 056 958	478 827		2 535 785
	dont Mobilités partagées	475 000		123 667	61 834	61 834	247 334
	Charges de structure	149 772	108 874	75 633	92 232	21 251	189 116
	Charges propres à chaque territoire	449 568	176 263	81 014	-3 755	180 104	257 363
	dont Général	0	1 522	5 159			5 159
	dont Mobilités actives	20 000	6 056	210			210
	dont Mobilités partagées	160 000	52 425	75 645	-3 755		71 890
	dont PEM, PR et gares	269 568	116 260			180 104	180 104
012	Charges de personnel	1 105 064	934 430	432 968	527 991	129 587	1 090 546
65	Autres charges de gestion courante	192 334	7 932	112 972	26 298	15 830	155 100
	Charges à répartir	192 334	7 932	112 972	26 298	15 830	155 100
	dont Général	93 334		74 094	17 248	15 830	107 172
	dont Mobilités actives	99 000		38 878	9 050		47 928
	Charges propres à chaque territoire	0	0	0	0	0	0
67	Charges exceptionnelles	3 000		788			788
	Charges de gestion courante	5 269 983	3 499 142	2 899 800	1 187 105	411 981	4 498 885
	Charges de gestion courante	5 269 983	3 499 142	2 899 800	1 187 105	411 981	4 498 885
66	Charges financières	47 000	44 559		283	37 703	37 986
	Total dépenses réelles fonctionnement	5 316 983	3 543 701	2 899 800	1 187 388	449 684	4 536 872
023	Virement à la section d'investissement	6 161 004					
042	Opération d'ordre de transfert sections	1 400 000	679 000	789 276	2 637	581 780	1 373 693
	Total dépenses de fonctionnement	12 877 987	4 222 701	3 689 075	1 190 025	1 031 464	5 910 564

BUDGET PRINCIPAL - SECTION D'INVESTISSEMENT

CHAP.	DEPENSES	BP 2022	CA 2021	CA 2022 Métropole	CA 2022 Grésivaudan	CA 2022 Voironnais	Total CA 2022
13	Subventions d'investissement				86 688		86 688
20	Immobilisations incorporelles	2 118 000		1 320 088	108 021	87 767	1 515 875,23
21	Immobilisations corporelles	24 000		16 584	3 861	3 543	23 988
	Dépenses d'équipement	2 142 000	2 227 879	1 336 672	111 881	91 310	1 539 863
	Charges à répartir	2 010 000	2 227 879	1 277 050	111 881	91 310	1 480 241
	Charges propres à chaque territoire	132 000		59 622			59 622
26	Titres de participation	500	27 300	346	80	74	500
	Total dépenses réelles d'investissement	2 142 500	2 255 179	1 337 018	198 650	91 384	1 627 051
001	Solde d'exécution d'investissement reporté	2 305 298	3 226 085	2 139 079	166 219		2 305 298
	Total dépenses mixtes d'investissement	2 305 298	3 226 085	2 139 079	166 219		2 305 298
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	30 000	8 030 907	27 017			27 017
	Total dépenses d'ordre d'investissement	30 000	8 030 907	27 017			27 017
	Total dépenses d'investissement	4 477 798	13 512 171	3 503 114	364 869	91 384	3 959 366

CHAP.	RECETTES	BP 2022	CA 2021	CA 2022 Métropole	CA 2022 Grésivaudan	CA 2022 Voironnais	Total CA 2022
16	Emprunts et dettes assimilées	1 401 516	7 976 873				
1068	Autres réserves	2 305 298	3 226 085	2 139 079	166 219		2 305 298
13	Subventions d'investissement	408 162		161 675			161 675
	Charges propres à chaque territoire	408 162		161 675			161 675
	Total recettes réelles d'investissement	4 114 976	11 202 958	2 300 754	166 219		2 466 973
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	200 000	3 915	835 253			835 253
	Total dépenses d'ordre d'investissement	362 822	3 915	835 253			835 253
	Total recettes d'investissement	4 477 798	11 206 873	3 136 007	166 219		3 302 226

BUDGET MOBILITES URBAINES

Le Budget Annexe Mobilités Urbaines concerne les territoires de Grenoble-Alpes Métropole et du Grésivaudan qui ont transféré leur compétence d'Autorité Organisatrice des Mobilités.

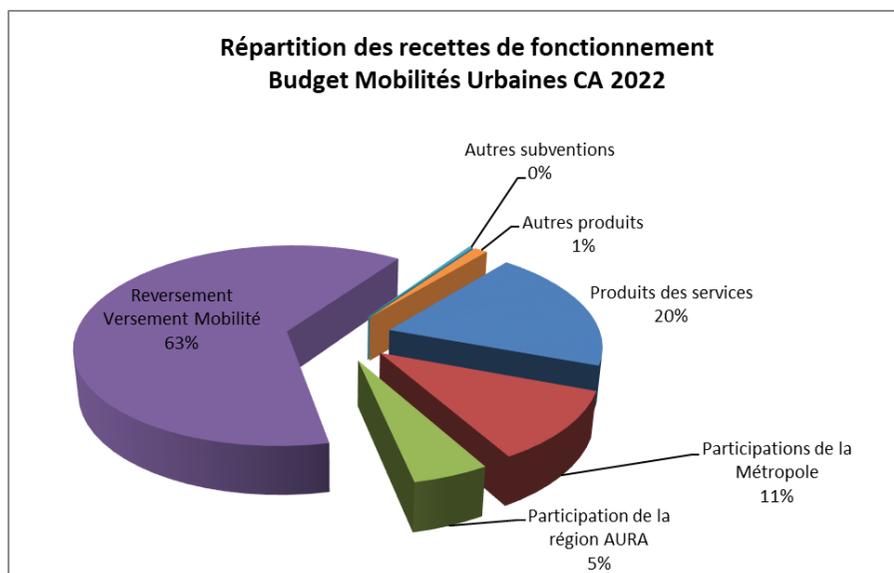
Ce budget n'intègre donc aucun élément relevant du territoire du Pays Voironnais qui n'a pas opté pour ce transfert de compétence. Le Département ne participe pas non plus à ce budget conformément aux statuts du SMMAG.

Le budget étant assujéti à TVA, les crédits sont inscrits et réalisés pour leurs montants HT.

Les recettes réelles de fonctionnement (hors produits de cessions) s'élèvent à 184,7 M€ contre 184 M€ en 2021 (157 M€ sans les recettes usagers).

La part relevant du territoire de la Métropole de 173 M€ représente 93 % de ces recettes, celles du territoire du Grésivaudan s'élèvent à 11 M€.

Les recettes de fonctionnement sont composées à 63 % du transfert des produits du VM du budget principal, de 116,1 M€.



CHAPITRES	RECETTES	CA 2021	CA 2022	Métropole	Grésivaudan
70	Produits des services	37 755	36 094 545	36 094 545	-
	Subvention exploitation	770 991	789 460	770 388	19 072
74	Participations EPCI	18 920 000	20 500 000	20 500 000	-
	Participations AURA	9 084 406	9 084 406	4 349 382	4 735 024
75	Reversement Produits VM	126 770 000	116 076 673	109 561 083	6 515 590
	Autres produits de gestion courante	615 768	521 222	521 222	-
76	Produits financiers	340 507	621 570	621 570	-
77	Produits exceptionnels (hors cessions)	449 439	1 023 315	949 209	74 105
	Recettes réelles de Fonctionnement hors cessions	156 988 865	184 711 191	173 367 400	11 343 791
77	Produits exceptionnels (cessions)	-	1 433 494	1 433 494	-
	Recettes réelles de Fonctionnement avec cessions	156 988 865	186 144 684	174 800 893	11 343 791

Les participations des collectivités, de 29,6 M€ contre 28 M€ en 2021, sont composées de :

- ✚ 20,5 M€ de la Métropole, soit 1,7 M€ supplémentaires par rapport à l'exercice précédent
- ✚ 9,1 M€ de la Région conformément aux montants validés lors du transfert de la compétence transport scolaire en 2017.

Elles représentent :

- ✚ 12 % des recettes réelles sur le territoire de la Métropole avec 20,5 M€ de la Métropole et 4,3 M€ de la Région,
- ✚ 42 % des recettes réelles sur le territoire du Grésivaudan avec la participation de la Région de 4,7 M€.

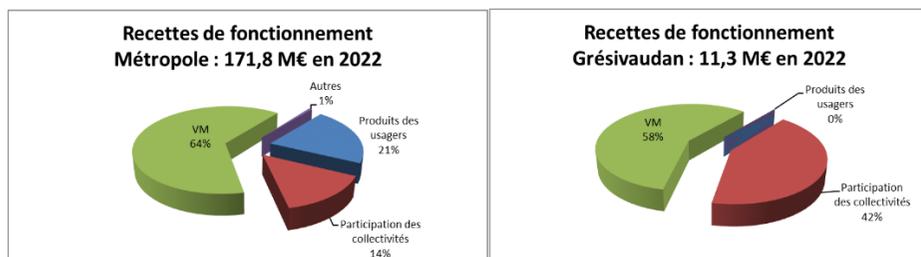
Le SMMAG bénéficie également d'une Dotation Générale de Décentralisation (DGD) historique sur le territoire de la Métropole de 688,5 k€.

Le solde de la subvention de l'agence mobilité M'Pro dans le cadre de la convention Ecocité s'élève à 101 k€.

Suite à l'évolution réglementaire concernant toutes les nouvelles DSP, le SMMAG est devenu propriétaire des recettes des usagers.

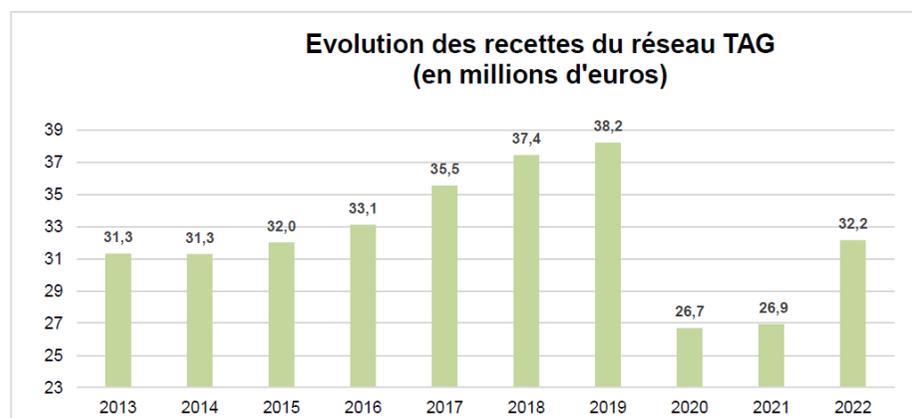
Ainsi, le budget enregistre ces recettes pour le territoire de la Métropole.

En revanche, pour le territoire du Grésivaudan, les recettes appartiennent toujours au délégataire GR4. Malgré une légère amélioration, ces recettes continuent d'être inférieures à celles enregistrées avant la crise sanitaire.



Pour le réseau de la Métropole, les recettes de la M'TAG se sont élevées à 32,2 M€¹, pour une prévision initiale de 34,7 M€, soit un delta de plus de 2,5 M€.

Le SMMAG comptabilise des recettes constatées d'avance de 4,4 M€ qui résulte du changement de propriété des recettes entre 2021 et 2022. Par ailleurs, les produits des services 2022, comprennent 0,2 M€ de ventes de cuivre.



(Source : Rapport d'activités 2022 M'TAG)

Pour le réseau TOUGO du Grésivaudan, les recettes des usagers se sont élevées à 510 k€ contre 537 k€ pour l'année 2021.

Les autres recettes, sur le territoire de la Métropole, comprennent, pour l'essentiel, 250 k€ d'occupation du domaine public pour les abris publicitaires (aux arrêts de bus et de tramways) et 229 k€ de location du bâtiment le Stratège à la SPL M TAG.

Les recettes exceptionnelles de 2,4 M€ comprennent :

- Le dégrèvement de taxes foncières accordés pour 3 ans suite à la requalification du dépôt de bus de Sassenage,
- Le rachat pour 1,4 M€ de ses biens propres par la SPL M Tag dans le cadre du nouveau contrat d'obligation du service public,
- d'une régularisation de mandat sur la convention de délégation de service public de transport collectif de voyageurs pour 60 k€ sur le territoire du Grésivaudan.

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 170,7 M€, contre 159,3 M€ en 2021 (en retraitant les recettes tarifaires 2021). L'augmentation provient essentiellement du nouveau contrat d'OSP et des frais financiers de la dette.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (EN €)

DEPENSES	CA 2021	CA 2022	Métropole	Grésivaudan
Charges à caractère général	5 956 530	5 194 539	4 422 058	772 481
Contrat OSP M'Tag		134 024 950	134 024 950	
Contrat d'exploitation DSP - Tougo	11 322 681	12 199 940		12 199 940
Charges de personnel	4 274 558	3 763 377	3 045 155	718 222
Charges de personnel avec nouvelle répartition MS		2 510 005	2 041 626	468 379
Autres charges de gestion courante	1 003 545	560 119	403 764	156 356
Contrat d'exploitation DSP - M'Tag	81 089 975	606 838	606 838	-
Aides exceptionnelles	7 200 000	-	-	-
Dépenses de gestion	110 847 289	156 349 763	142 502 765	13 846 998
Charges financières	13 081 136	14 280 294	14 280 294	-
Dépenses courantes de fonctionnement	123 928 425	170 630 057	156 783 059	13 846 998
Charges exceptionnelles	250	114 057	112 732	1 325
Dépenses réelles de fonctionnement	123 928 675	170 744 114	156 895 791	13 848 323
DF avc nouvelles répartition de la MS	123 928 925	169 604 799	156 004 994	13 599 805

Le territoire de la Métropole représente 92 % de ces dépenses.

¹ Comprenant une surévaluation des rattachements de recettes des usagers du réseau de la Métropole s'élevant à 0,7 M€

Répartition des charges

En €	CA 2021	CA 2022	Métropole	Grésivaudan
DSP	99 612 656	146 831 727	134 631 787	12 199 940
Autres Contrats	1 277 427	1 828 873	1 698 280	130 593
Autres dépenses	2 945 460	2 277 268	1 881 252	396 016
TRANSPORT EN COMMUN	103 835 543	150 937 868	138 211 320	12 726 549
CABLE		7 639	7 639	-
MULTIMODALITE	273 275	228 802	86 843	141 958
FRAIS GENERAUX	6 738 721	5 175 455	4 196 963	978 491
TOTAL	110 847 539	156 349 763	142 502 765	13 846 998

✓ Les transports en commun

Les dépenses 2022 sont essentiellement consacrées aux transports en commun avec 134, 6 M€ pour le contrat d'OSP attribué le 16 décembre à la SPL MTAG, pour une mise en œuvre au 1^{er} janvier 2022, jusqu'au 31 décembre 2023.

A noter, une surévaluation des dépenses rattachées des deux derniers mois de l'année de 1,9 M€ du forfait de charge versé à la SPL M'TAG.

Les charges d'exploitation comprennent également des conventions avec les communes sur les abris voyageurs et bourse transports scolaires dans le cadre de la poursuite des soutiens aux familles et communes.

Les autres charges liées au transport en commun sur le territoire de la Métropole comprennent 1,7 M€ de charges de copropriété et de taxes foncières notamment pour les dépôts d'Eybens, Gières, Sassenage et le bâtiment Stratège.

Plusieurs enquêtes (218 k€) ont été réalisées en 2022, notamment :

- ✚ Une enquête sur l'évolution de la fraude et de la non validation sur le réseau Tag,
- ✚ Une enquête sur la ligne D pour mieux connaître les déplacements et correspondance dans la perspective de sa extension,
- ✚ Une enquête sur le ligne de l'offre « Destination neige » pour mieux connaître leur utilisation,
- ✚ Une enquête satisfaction et des enquête clients mystère dans le cadre du suivi qualité.

Sur le territoire du Grésivaudan, les dépenses de fonctionnement relatives aux transports en commun représentent 96 % des dépenses. Elles sont principalement constituées de la contribution versée au délégataire de service public GR4 pour 12,2 M€.

✓ La multimodalité

Les actions en faveur de la multimodalité des déplacements s'élèvent à 230 k€ dont 87 k€ sur le territoire de la Métropole. Elles concernent principalement les prestations d'assistance, de maintenance du système d'information de la Station Mobile et l'exploitation de la billetterie.

Sur le territoire du Grésivaudan, les dépenses en matière de multimodalité concernent l'hébergement et l'exploitation du système billetterie (83k€) et la location des locaux des agences de mobilité (60 k€).

✓ Les frais généraux

Les frais généraux s'élèvent à 3,9 M€ (hors dette) affectés pour 3,1 M€ à la Métropole dont 2 M€ de charges de personnel et charges de structure. La part du Grésivaudan est composée de la masse salariale pour 0,5 M€ (avec les nouvelles règles de répartition) et les charges de structure pour 0,3 M€.

Charges communes (en €)

CHAP.	DEPENSES	CA 2022 Métropole	CA 2022 Grésivaudan	CA Total 2022
011	Charges à répartir	910 922	210 923	1 121 845
	dont Communication 90	26 152	6 088	32 240
	dont Acct au chgt (951 et 961)	272 509	63 436	335 945
	dont PDU AURG 93	118 436	27 570	146 006
	dont Plan Mobilité Entreprises 962	158 859	36 980	195 839
	Charges de structure	334 966	76 849	411 815
65	Charges à répartir	211 987	49 347	261 334
	dont AURG 93	145 471	33 863	179 334
	dont Acct au chgt (951 et 961)	66 516	15 484	82 000

Clés de répartition (hors charges de structure)			
Population	452 707	105 383	

Les charges communes qui s'élèvent à 1,4 M€ sont composées principalement de :

- ✚ 412 k€ de charges de structure,
- ✚ 325 k€ d'une part des études et cotisations confiées à l'AURG et à l'ATMO,
- ✚ 417 k€ d'accompagnement aux changements pour les :
 - Actions visant les zones d'activités et les trajets domicile-travail,
 - Différentes campagnes de communications sur l'espace public et les réseaux sociaux (Faites du vélo, relance de l'usage des transports en commun, promotion du service M covoit' Lignes+

par le biais d'affiches et écrans dans les abris voyageurs, colonnes culturelles).

- ✚ 32 k€ de communication institutionnelle.

✓ Une annuité de dette en hausse

L'annuité de la dette du budget annexe Mobilités Urbaines ne concerne que le territoire de la Métropole. L'annuité brute de la dette 2022 s'élève à 57,6 M€ contre 53,4 M€ en 2021, soit une progression de 4,2 M€.

Cette hausse s'explique par les remboursements des échéances en capital qui progressent de 3 M€ et des frais financiers en hausse de 1,2 M€ par rapport aux prévisions du Budget Primitif.

Le SMMAG a finalisé sur la fin de l'année 2022 le reprofilage de l'emprunt lié au Crédit-Bail. Le profil d'amortissement très progressif est devenu linéaire ce qui explique la hausse du remboursement en capital pour 1,4 M€. Cette opération permet au SMMAG de rembourser cet emprunt plus rapidement et ainsi de réduire ses frais financiers sur la durée restante de l'emprunt.

Enfin le déplaçonnement d'un crédit revolving a été plus important que prévu pour un montant de 1,3 M€.

2 remboursements anticipés en capital ont été effectués auprès de la banque FMS pour des montants de 4,95 M€ et 9,7 M€, seul le contrat de 9,7 M€ a été refinancé auprès de La Banque Postale.

Sur cette opération le SMMAG a bénéficié d'une remise sur le capital. Ainsi ces remboursements anticipés ont permis au SMMAG un désendettement supplémentaire de 6,66 M€:

- ✚ 4,95 M€ sur le remboursement anticipé en capital sur le premier contrat FMS,
- ✚ 0,55 M€ de remise sur le capital remboursé sur le premier contrat FMS,
- ✚ 1,16 M€ de remise sur le capital remboursé et refinancé auprès de La Banque Postale sur le deuxième contrat FMS.

En 2015, le SMTC a restitué les actifs correspondant à des travaux sur les espaces publics réalisés par le passé mais ne correspondant pas à la fonction transport. En parallèle, le passif a été restitué pour un montant équivalent, soit 315 M€ sous la forme d'une dette remboursable sur 10 ans, sans frais financiers, par les 2 membres historiques du syndicat, soit 157,5 M€ à la charge de la Métropole et le même montant à la charge du Département.

Ainsi, chaque année 31,5 M€ de remboursement de dette sont financés par la Métropole et le Département conformément au protocole d'accord de 2015.

Annuité de la dette

en €	CA 2021	CREDITS 2022	CA 2022
Remboursement capital échéances (hors remboursement anticipé et refinancement)	40 364 683	43 366 000	43 360 985
Déplaçonnement revolving	4 164 122	4 880 000	4 828 225
Intérêts emprunts+aléas			
ICNE	-89 721	700 000	389 727
Intérêts de trésorerie	0	5 000	11
Frais de couvertures (SWAP)	8 985 122	9 177 000	9 033 985
Frais divers (commissions...)	21 612	50 000	28 346
Frais financiers bruts	13 081 136	14 812 000	14 280 294
TOTAL ANNUITE BRUTE	53 445 819	58 178 000	57 641 279
Recettes de swap et NEU CP venant	-340 507	-250 000	-621 570
Capital lié aux sorties d'actifs : Métrop	-15 750 000	-15 750 000	-15 750 000
Capital lié aux sorties d'actifs : Départ	-15 750 000	-15 750 000	-15 750 000
TOTAL ANNUITE NETTE	21 605 312	26 428 000	25 519 709

L'annuité nette de la dette (déduction faite des recettes de contrats d'échanges de taux et de cette dette récupérable) progresse de 21,6 M€ à 25,5 M€, soit une hausse de 3,9 M€.

✓ Les frais financiers

La somme des intérêts des emprunts (y compris ICNE), des contrats d'échange de taux (swaps) et des charges financières diverses s'élève à 14,3 M€ en 2022 contre 13,1 M€ en 2021.

La hausse de 1,2 M€, après 9 années de baisse, est due à la remontée des taux des marchés financiers avec les décisions de la Banque Centrale Européenne à compter du mois de juillet 2022 de lutter contre l'inflation en Europe. Le principal taux directeur de la BCE, qui était depuis mars 2016 à 0,00 %, est passé à 2,5 % fin décembre 2022.

Les couvertures de taux ont commencé à limiter l'impact de cette hausse, les recettes de swap représentant un montant de 0,62 M€ contre 0,25 M€ anticipé au Budget Primitif 2022.

L'Euribor 3 mois, négatif depuis avril 2015 et l'Euribor 12 mois depuis février 2016 s'affichent fin 2022 à 2,13 % et 3,29 %. Les moyennes de l'Euribor 3 et 12 mois sur 2022 sont de 0,34 % et 1,09 %.

Le graphique qui suit représente l'historique de l'Euribor 3 mois et le taux de refinancement de la BCE depuis le 1^{er} janvier 2000, et illustre la chute des taux en 2009 et depuis 2011 puis la remontée des taux sur le deuxième semestre 2022.



✓ La gestion de la trésorerie

Le SMMAG a utilisé son programme de titres négociables court terme sur l'exercice 2022 jusqu'au mois de juillet tant que les taux étaient négatifs. Il a été procédé à 21 émissions pour un montant cumulé de 245 M€.

Les conditions de taux obtenues étaient négatives, comprises entre - 0,53 % et - 0,13%. Compte tenu des taux négatifs, le SMMAG a encaissé 98 858 € d'intérêts.

Le SMMAG a effectué trois tirages sur les contrats de ligne de trésorerie en 2022 et 11,33 euros ont été facturés.

Les frais liés aux commissions de non-utilisation, aux commissions d'engagements et les frais de dossiers sur les nouveaux contrats de ligne de trésorerie sont de 28 346 € en 2022.

Plusieurs contrats de lignes de trésorerie ont été renouvelés au cours de l'exercice 2022, pour un montant total de 35 M€.

Les soldes intermédiaires de gestion

en €	CA 2021	CA 2022	Métropole	Grésivaudan
Recettes de fonctionnement hors dette	156 198 920	183 066 306	171 796 621	11 269 686
Dépenses de fonctionnement hors dette	110 847 289	156 349 763	142 502 765	13 846 998
Épargne de gestion	45 351 631	26 716 544	29 293 856	- 2 577 312
Solde des opérations financières et exceptionnelles	12 291 441	12 749 467	12 822 247	- 72 780
Épargne Brute (ou CAF)	33 060 190	13 967 077	16 471 609	- 2 504 532
Remboursement en capital net	8 864 683	11 861 175	11 861 175	-
Épargne nette	24 195 507	2 105 901	4 610 433	- 2 504 532
Avance remboursable	7 976 874	-	-	-
Épargne nette corrigée	16 218 633	2 105 901	4 610 433	- 2 504 532

L'épargne brute (ou capacité d'autofinancement), solde des recettes et des dépenses réelles de fonctionnement, ressort à 14 M€ pour le SMMAG déficitaire de 2,5 M€ sur le territoire du Grésivaudan (au vu du besoin de financement des investissements) et excédentaire de 16,5 M€ sur celui de la Métropole.

Après le remboursement net du capital (retraité du remboursement anticipé) de 11,9 M€ (contre 8,9 M€ en 2021), l'épargne nette de la Métropole est de 4,6 M€.

Les dépenses d'investissement hors dette

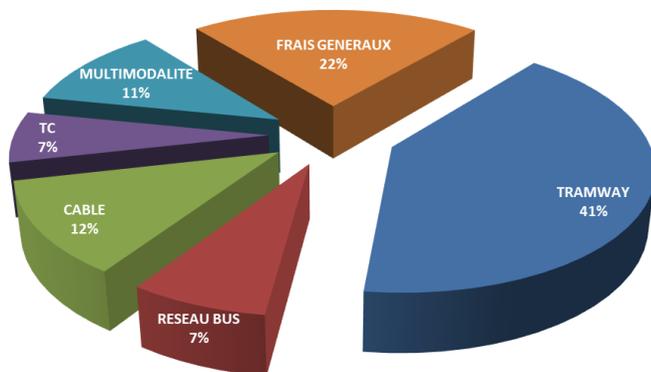
DEPENSES D'INVESTISSEMENT HORS DETTE (EN €)

CHAPITRES	RECETTES	CA 2021	CA 2022	Métropole	Grésivaudan
20	Immobilisations incorporelles	2 331 935	3 571 482	3 568 552	2 930
21	Immobilisations corporelles	19 231 506	8 438 727	8 386 257	52 470
23	Immobilisations en cours	14 922 588	7 297 829	7 266 520	31 309
	Dépenses d'équipement	36 486 028	19 308 038	19 221 328	86 710
26	Participations et créances rattachées	7	5 359 994	5 359 994	
4581	Opérations pour compte de tiers	110 416	-		
	Dépenses réelles d'investissement hors dette	36 596 451	24 668 031	24 581 322	86 710

Les dépenses d'investissement hors dette s'élèvent à 24,7 M€ (contre 36,6 M€ en 2021) soit un taux de réalisation des crédits inscrits de 72 %.

Elles concernent essentiellement (99,6 %) le territoire de la Métropole (24,6 M€).

Dépenses d'investissement 2022



Répartition des dépenses d'investissement

En €	CA 2021	CA 2022	Métropole	Grésivaudan
TRAMWAY	8 947 846	10 095 851	10 095 851	-
RESEAU BUS	19 919 495	1 825 360	1 805 055	20 304
CABLE	2 036 800	2 985 312	2 985 312	-
TC	1 914 786	1 654 638	1 609 706	44 932
MULTIMODALITE	3 695 115	2 746 877	2 725 404	21 473
FRAIS GENERAUX	82 410	5 359 994	5 359 994	-
TOTAL	36 596 451	24 668 031	24 581 322	86 710

➤ Les dépenses du réseau Tramway

Elles s'élèvent à 10,1 M€ contre 8,9 M€ en 2021, soit une hausse de 1 M€.

Le réseau Tramway représente 41 % des dépenses de l'année, et ne concernent, bien évidemment, que le territoire de la Métropole. Elles sont détaillées dans le tableau qui suit.

RESEAU TRAMWAY (EN K€)	CA 2021	CA 2022
TRAM A EXTENSION PONT DE CLAIX	391	85
AMENAGEMENT PONCTUEL ET DE SECURITE	521	605
AUTRES ETUDES	19	-
TRAM C AREA CATANE	121	0
TRAM E REALISATION	7	-
ENTRETIEN LIGNES AERIENNES	-	926
ETUDES MAILLAGE	3	-
GROS ENTRETIEN DES VOIES	5 763	4 176
GROSSES REPARATIONS ET RENOVATIONS	2 097	4 059
OUVRAGES D ART	2	3
REAMENAGEMENT QUAIS TRAMWAY CHAVANT	0	195
RENOVATION TFS	-	8
TPS PARCOURS PRIORITE	25	38
TOTAL	8 948	10 096

Ces dépenses concernent majoritairement le gros entretien des voies de tramways pour 4,1 M€ qui concernent notamment la Ligne A/B (Berriat/Sémard/Courbet/Jaurès), Ligne A (Albert 1^{er}, Courbe Viallex). Comme chaque année, il s'agit des travaux de gestion patrimoniale de l'infrastructure du réseau de tramway du SMMAG.

Les grosses réparations et rénovations de 4,1 M€ correspondent aux révisions effectuées sur les rames par le délégataire M Tag pour le compte du SMMAG. Ces dépenses font référence au programme d'investissement pluriannuel du délégataire issu du contrat d'OSP.

L'entretien des lignes aériennes de 926 k€ comprennent les frais de courants faibles et le réseau d'énergie.

Les travaux d'aménagement ponctuel et de sécurité (605 k€) concernent notamment le carrefour Ile Verte sur Grenoble (120 k€), carrefour Roudet sur Fontaine (92 k€), AMO plan d'actions sécurité Tram (113 k€), carrefour Ponsart/Berthelot sur Grenoble (49 k€), Hôtel de Ville de Grenoble (36 k€), Avenue du 8 mai 1945 sur Echirolles (64 k€), Etienne Grappe sur Saint-Martin d'Hères (12 k€), rue des Taillés sur Saint-Martin-d'Hères (15 k€), Place de Verdun/Fantin Latour sur Grenoble (24 k€)

Les dépenses d'investissement du réseau de Tramway reste en deçà des crédits inscrits de 2,4 M€ provenant majoritairement des entretiens des voies pour 0,9 M€ et des réparations et rénovations pour 0,5 M€.

✓ Les dépenses des réseaux Bus

En 2022, les dépenses ont été consacrées pour 9%, soit 1,8 M€, aux réseaux de bus.

RESEAU BUS (EN K€)	CA 2021	CA 2022	Métropole	Grésivaudan
ARTICULES GNV	17 701	902	902	-
CHRONO 2014 2020	3	-	-	-
CHRONO EXTENSION LIGNE C1	7	67	67	-
ETUDES RESEAU	111	-	-	-
MISE EN ACCESSIBILITE PMR	699	375	363	13
POINTS ARRETS	83	8	-	8
RESTRUCTURATION LIGNE C5	638	-	-	-
TEMPS DE PARCOURS PRIORITE	111	122	122	-
TRAVAUX AMENAGEMENTS PONCTUELS	247	148	148	-
TRAVAUX GROS ENTRETIEN DES VOIES	319	98	98	-
MATERIEL EMBARQUE	-	72	72	-
TRANSPORT EN COMMUN EN SITE PROPRE	-	34	34	-
TOTAL	19 919	1 825	1 805	20

Les 902 k€ articulés GNV concernent les dépenses d'entretien du parc bus relative à la PPI M Tag.

Ces acquisitions font partie d'un plan de renouvellement de l'ensemble du matériel roulant M TAG. Cette planification a pour objectif la conversion au « zéro diesel » des 245 bus composant le parc à l'horizon 2024.

Des dépenses pour la mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite des points d'arrêt ont été réalisées pour 363 k€ sur la Métropole et pour 13 k€ sur le Grésivaudan.

Sur le territoire métropolitain notamment 12 arrêts ont été mis en accessibilité. De plus, 2 arrêts ont connu des modifications ou réfections importantes : à Grenoble (Allongement du quai de l'arrêt Stalingrad) et Meylan (reprise de la chaussée du terminus Maupertuis).

Les dépenses de travaux concernant les Bus travaux d'aménagements ponctuels (148 k€) concernent l'entretien de voirie courant lié au bus (réparation quai, marquage) et l'installation d'un local conducteur au terminus des lignes C5-Université et 12 sur la commune de Saint Martin d'Hères.

Les dépenses de travaux concernant les Bus travaux de gros entretien des voies (98 k€) concernent des interventions d'entretien courant des arrêts de bus (chaussée déformée, bordures ou fil d'eau cassés), des modifications spécifiques de voirie nécessaires pour la circulation des bus, de reprise de marquage au sol.

Le reste des dépenses concernent des études pour des travaux ultérieurs ou des interventions ponctuelles de type marquage au sol.

Sur le territoire du Grésivaudan, les autres dépenses correspondent aux aménagements effectués sur les abris bus (45 k€) et à la fin des travaux des locaux de l'Agence de mobilité de Crolles (22 k€).

Par rapport aux crédits inscrits 2022, le niveau de réalisation est de 50% suite au décalage de l'achat de bus GNV.

✓ Les dépenses de Multimodalité

En 2022, les dépenses de multimodalité concernent la poursuite de la mise en place de la nouvelle billettique du réseau MTAG avec de nouvelles fonctionnalités comme l'arrivée du QR code et les nouveaux valideurs de tickets.

Les 2,8 M€ de réalisation d'installation de la billettique forment 76 % de réalisation des crédits inscrits.

✓ Les dépenses de transport en commun

Ces dépenses sont communes au réseau tramways et aux réseaux bus.

Elles s'élèvent à 1,7 M€ (contre 2 M€ prévus au budget primitif soit 85 % de réalisation) et concernent dans sa quasi-totalité le territoire de la Métropole.

Ces dépenses d'investissement correspondent principalement à la sécurisation du dépôt de Sassenage (0,6 M€), l'amélioration du système d'aide à l'exploitation et à l'information des voyageurs (SAEIV ; 0,7 M€) et des travaux divers de voiries trams (0,2 M€).

De plus en 2022, a commencé la réalisation d'une étude de faisabilité et de programmation pour le projet d'extension du dépôt tramways et bus d'Eybens pour un montant de 75 k€.

Les dépenses du projet de transport par câble entre Fontaine et Saint Martin le Vinoux concernent :

- ✚ La finalisation des études d'avant-projet,
- ✚ Le démarrage des études de projet et des études des concessionnaires de réseaux,
- ✚ La préparation du dossier d'enquête publique
- ✚ Le lancement des instructions des demandes d'autorisations pour 2,9 M€, soit 50% de réalisation par rapport aux crédits inscrits 2022.

Le déficit de 8 M€ de la SEMITAG à la suite de l'exercice 2021, a nécessité une recapitalisation de ses fonds propres. Lors du passage en SPL de la société, la Métropole a racheté pour 5,4 M€ 351 475 actions.

✓ **Le financement des investissements**

Le financement des investissements				
en €	CA 2021	CA 2022	Métropole	Grésivaudan
Dépenses (dettes incluses)	36 596 451	39 318 031	39 231 322	86 710
Dépenses d'investissement	36 596 451	24 668 031	24 581 322	86 710
Dettes		14 650 000	14 650 000	
Financement des investissements avant emprunt	33 951 199	11 587 762	14 092 294	- 2 504 532
Épargne nette	24 195 507	2 106 092	4 610 624	- 2 504 532
Subventions	7 641 402	7 948 272	7 948 272	
Transfert de droits à déduction de TVA	-			
Remboursement travaux réalisés pour le compte de tiers	1 200 478	51 275	51 275	
Autres recettes d'investissement hors emprunts	913 812	1 482 124	1 482 124	
Emprunt	-	19 700 000	19 700 000	-
Avance remboursable pour perte tarifaire	13 432 449	-	-	-
Résultat de clôture N-1	9 395 935	20 183 131	15 770 092	4 413 039
Résultat de clôture	20 183 131	12 152 862	10 331 064	1 821 798

Sur le territoire de la Métropole, le financement des dépenses d'équipement, en complément d'un autofinancement à 19 %, se fait également par :

✚ 7,9 M€ de subventions dont :

- 3 M€ de la Métropole,
- Le solde de la convention de 2011 pour 1,3 M€ de l'AFITF afin de financer la réalisation de la ligne de Tram E (sur 26,8 M€), il reste à ce jour à recevoir le solde pour l'extension de la ligne E de 760 k€ de la caisse des dépôts.
- 1,3 M€ de solde d'acompte d'Area pour l'aménagement du pont de Catane sur la ligne de Tram C
- 1 M€ de l'Etat (AFITF) pour l'aménagement de 7 ligne de bus Chrono.
- 0,7 M€ de participation récurrente de la Métropole suite au transfert des actions Mobilités en 2020,
- 0,7 M€ d'acompte de l'Etat pour l'acquisition de 25 bus GNV standard.

✚ 1,5 M€ de cessions de biens propres de la SPL M'TAG suite à l'application du contrat OSP.

En parallèle de ces recettes, deux nouveaux emprunts de 10 M€ et 9,7 M€ ont été contractés sur le territoire de la Métropole.

L'emprunt de 9,7 M€ permet de refinancer en fin d'année l'un des deux emprunts remboursés par anticipation auprès de la banque FMS WM pour un montant de 10,9 M€.

Après la reprise du résultat 2021 de 20,2 M€, ce Budget Annexe ressort avec un excédent de 12,2 M€ dont 10,3 M€ pour la Métropole.

La reprise de résultat de 2021 (4,4 M€) permet au territoire du Grésivaudan de financer ses dépenses d'équipement.

Le résultat de clôture est donc ramené à 1,8 M€.

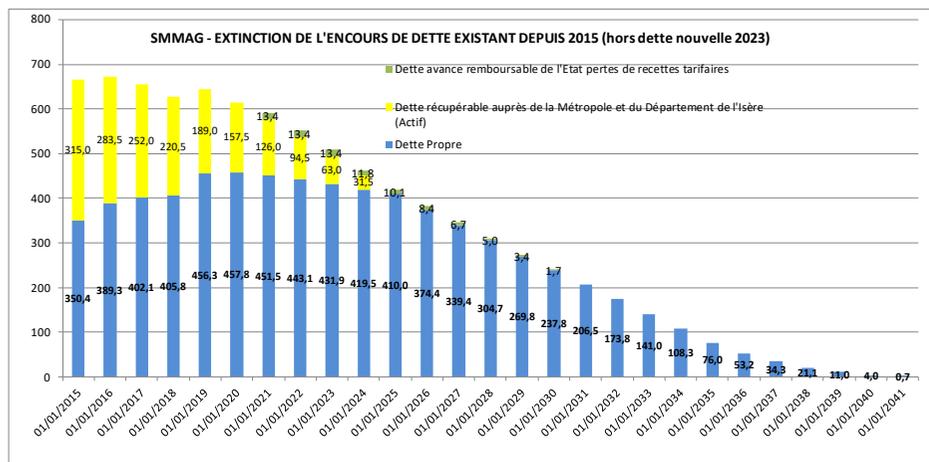
A noter, les 10,3 M€ d'excédents rattachés au territoire de la Métropole comprennent 13,4 M€ d'avance remboursable.

✓ **L'encours de la dette**

L'encours de la dette du budget annexe Mobilités Urbaines concerne uniquement le territoire de la Métropole (ex-SMTC). Il s'établit à 551 M€ au 31 décembre 2022 contre 590,89 M€ au 31 décembre 2021 soit **un déseendement de 39,9 M€**.

Cet encours comprend :

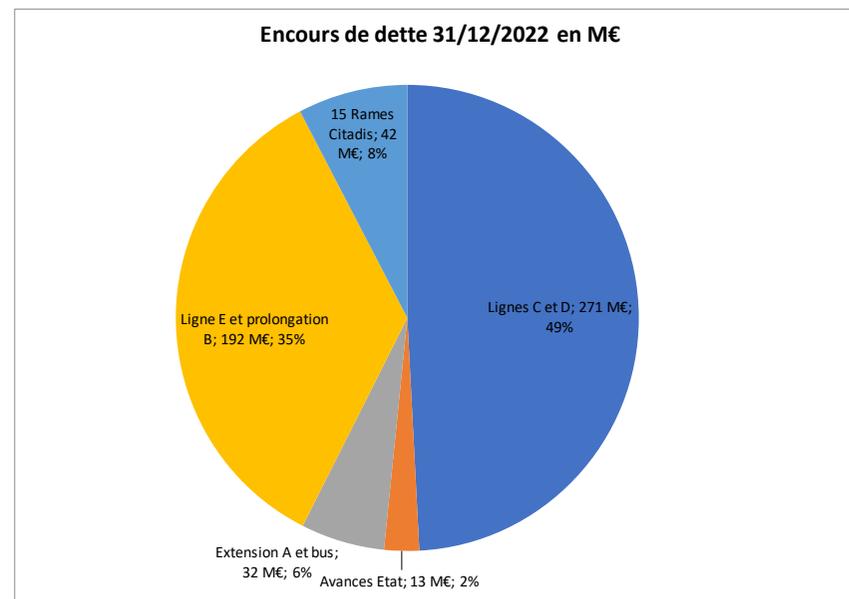
- ✚ 94,5 M€ d'encours de dette récupérable auprès du Département et de la Métropole,
- ✚ 13,4 M€ d'avance remboursable versée par l'Etat pour tenir compte des pertes de recettes tarifaires subies par le SMMAG à la suite de la pandémie COVID-19,
- ✚ 443,1 M€ d'encours de dettes anciennes.



L'encours de la dette au 31 décembre 2021 est composé à 62,9 % de taux fixes ou fixés par un échange de taux (swap), 36,5 % de contrats à taux variables et 0,6 % de contrats à taux variables plafonnés.

Hors couvertures, la répartition aurait été de 21,27 % à taux fixes et de 78,73 % à taux variables.

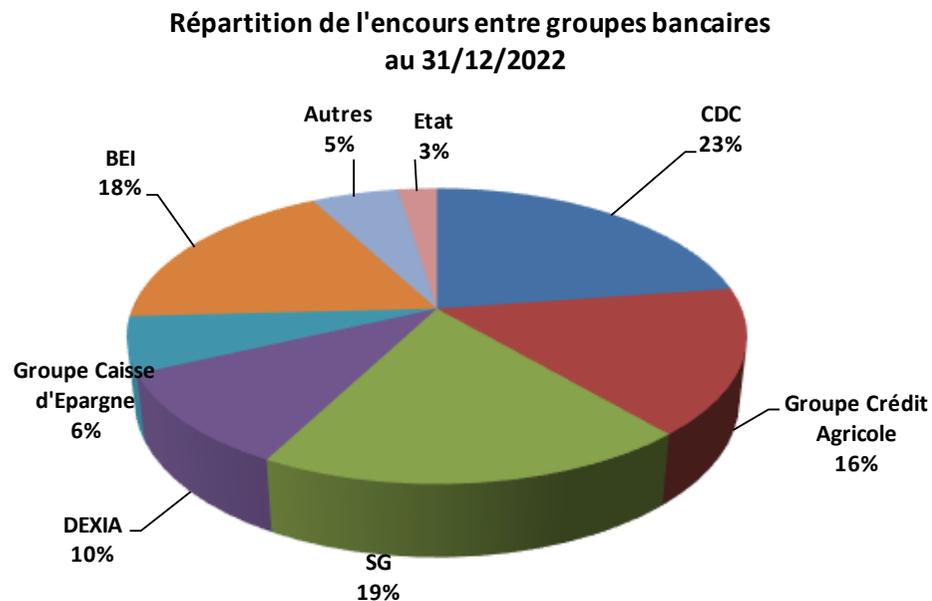
La moitié de la dette du budget annexe Mobilités Urbaines est encore issue des investissements réalisés pour la construction des lignes C et D de tramway dans les années 2005 à 2008.



Le taux moyen est en hausse à la suite des décisions de BCE de relever le taux de refinancement en juillet 2022, il s'affiche à 2,66 % au 31 décembre 2022 contre 2,06 % au 31 décembre 2021.

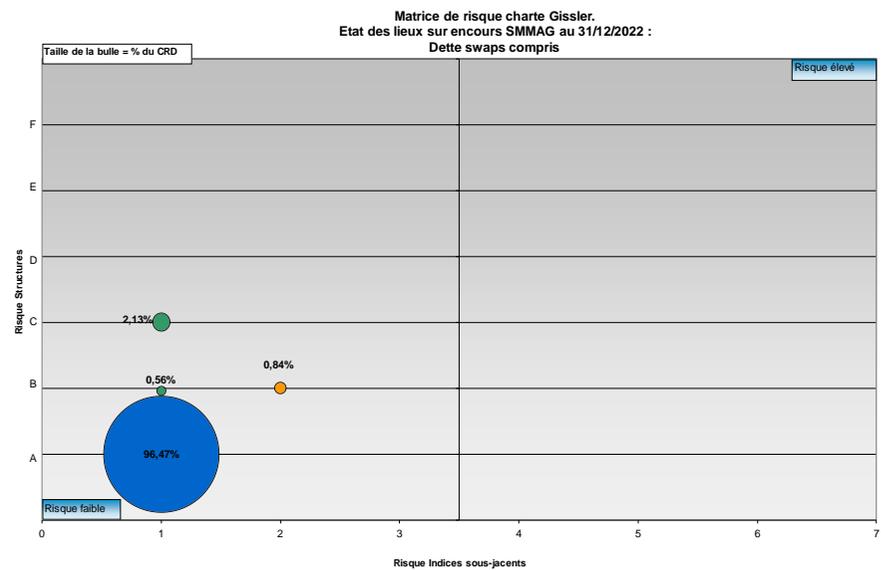
Les listes des contrats existants fin 2022, des couvertures conclues par opérations de marché et des produits structurés dans le cadre de contrats de prêts figurent en annexe.

La répartition de l'encours par groupe bancaire est la suivante :



Le graphique présenté ci-après permet d'apprécier l'évaluation des risques, selon la matrice de la charte Gissler, sur l'ensemble de la dette, compte tenu des couvertures et produits structurés contractés par le SMMAG.

Il montre que cette dette est sécurisée et ne présente donc que peu de risques.



BALANCE BUDGET ANNEXE MOBILITES URBAINES

BUDGET ANNEXE 01 - SECTION DE FONCTIONNEMENT

CHAP.	RECETTES	BP 2022	CA 2021	CA 2022 Métropole	CA 2022 Grésivaudan	CA Total 2022
70	Ventes de produits, services, marchandises	34 700 000	37 755	36 094 545		36 094 545
	DGD	688 460	765 991	688 460		688 460
74	Participation AURA	9 084 406	9 084 406	4 349 382	4 735 024	9 084 406
	Participation Métropole	20 500 000	18 920 000	20 500 000		20 500 000
	Autres dotations	4 366	5 000	81 928	19 072	101 000
75	Autres produits de gestion courante	1 184 417	615 768	521 222		521 222
	Total recettes de fct hors versement de VM	66 161 649	29 428 920	62 235 537	4 754 096	66 989 633
75	Reversement VM	112 164 795	126 770 000	109 561 083	6 515 590	116 076 673
	Produits de gestion courante	178 326 444	156 198 920	171 796 621	11 269 686	183 066 306
76	Produits financiers	250 000	340 507	621 570		621 570
77	Produits exceptionnels	887 373	449 439	949 209	74 105	1 023 315
775	Produits des cessions d'éléments d'actif	1 429 000		1 433 494		1 433 494
	Total recettes réelles de fonctionnement	180 892 817	156 988 865	174 800 893	11 343 791	186 144 684
002	Résultat de fonctionnement reporté	20 183 131	9 395 935	15 770 092	4 413 040	20 183 131
	Total recettes de fonctionnement yc 002	201 075 949	166 384 800	190 570 985	15 756 831	206 327 816
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	4 650 000	5 717 063	4 717 440	121 125	4 838 565
	Total recettes de fonctionnement	205 725 949	172 101 863	195 288 425	15 877 956	211 166 381

CHAP.	DEPENSES	BP 2022	CA 2021	CA 2022 Métropole	CA 2022 Grésivaudan	CA Total 2022
011	Charges à caractère général	149 414 264	17 279 211	138 447 008	12 972 421	151 419 428
011	Charges à répartir	1 978 530	1 170 987	739 035	210 923	949 958
	Charges de structure	656 779	535 825	334 966	76 849	411 815
	Charges propres à chaque territoire	147 435 734	16 108 224	137 707 973	12 761 498	150 469 471
	dont Surcoût exploitation C1			-396 016	396 016	0
012	Charges de personnel	4 114 668	4 274 558	3 045 155	718 222	3 763 377
65	Autres charges de gestion courante	1 618 376	89 293 520	1 010 601	156 356	1 166 957
65	Charges à répartir	155 334	568 520	211 987	49 347	261 334
	Charges propres à chaque territoire	1 463 042	88 725 000	798 615	107 009	905 623
	Charges de gestion courante	155 147 308	110 847 289	142 502 765	13 846 998	156 349 763
66	Charges financières	13 352 000	13 081 136	14 280 294		14 280 294
67	Charges exceptionnelles	116 000	250	112 732	1 325	114 057
	Total dépenses réelles fonctionnem	168 615 308	123 928 675	156 895 791	13 848 323	170 744 114
023	Virement à la section d'investissement	14 181 641				0
042	Opération d'ordre de transfert sections	22 929 000	22 109 920	26 221 877	456 761	26 678 638
	Total dépenses d'ordre de fonctionnement	37 110 641	22 109 920	26 221 877	456 761	26 678 638
	Total dépenses de fonctionnement	205 725 949	146 038 595	183 117 668	14 305 084	197 422 752

BUDGET ANNEXE 01 - SECTION D'INVESTISSEMENT

CHAP.	DEPENSES	BP 2022	CA 2021	CA 2022 Métropole	CA 2022 Grésivaudan	CA Total 2022
16	Emprunts et dettes assimilées	132 091 000	40 364 683	43 360 985		43 360 985
	Remboursements anticipés			14 650 000		14 650 000
20	Immobilisations incorporelles			3 568 552	2 930	3 571 482
21	Immobilisations corporelles			8 386 257	52 470	8 438 727
23	Immobilisations en cours			7 266 520	31 309	7 297 829
	Dépenses d'équipement	52 927 400	36 486 028	19 221 328	86 710	19 308 038
	Charges propres à chaque territoire	52 927 400	36 486 028	19 221 328	86 710	19 308 038
	dont Général	52 927 400	82 403		20 304	20 304
	dont Tram P11x		8 907 782	10 095 851		10 095 851
	dont Bus P12x		19 849 142	1 805 055		1 805 055
	dont Câble P139		2 036 800	2 985 312		2 985 312
	dont TC P14x		1 914 786	1 609 706	44 932	1 654 638
	dont Billetique P184		3 695 115	2 725 404	21 473	2 746 877
26	Participations et créances rattachées	5 360 000		5 359 994		5 359 994
4581	Opération pour compte de tiers		110 416			
	Total dépenses réelles d'investissement	190 378 400	76 961 135	82 592 307	86 710	82 679 016
001	Solde d'exécution d'investissement reporté	5 880 136	2 232 137	5 506 008	374 129	5 880 136
	Total dépenses mixtes d'investissement	5 880 136	2 232 137	5 506 008	374 129	5 880 136
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	4 650 000	5 717 063	4 717 440	121 125	4 838 565
041	Opérations patrimoniales	3 000 000	899 600	1 764 337		1 764 337
	Total dépenses d'ordres d'investissement	7 650 000	6 616 663	6 481 776	121 125	6 602 901
	Total dépenses d'investissement	203 908 536	85 809 934	94 580 091	581 963	95 162 054

CHAP.	RECETTES	BP 2022	CA 2021	CA 2022 Métropole	CA 2022 Grésivaudan	CA Total 2022
16	Emprunts et dettes assimilées	117 583 375	13 432 449	10 000 000	0	10 000 000
	Remboursements anticipés			9 700 000		9 700 000
1068	Autres réserves	5 880 136	2 232 137	5 506 008	374 129	5 880 136
13	Subventions d'investissement	8 834 384	7 641 402	7 948 272		7 948 272
20	Immobilisations incorporelles		9 890			
21	immobilisations corporelles		449 623			
23	immobilisations en cours		454 298	48 630		48 630
27	Autres immobilisations financières	31 500 000	31 500 000	31 500 000		31 500 000
4582	Opération pour compte de tiers		1 200 478	51 275		51 275
	Total recettes réelles d'investissement	163 797 896	56 920 278	64 754 185	374 129	65 128 313
021	Virement de la section d'exploitation	14 181 641				0
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	22 929 000	22 109 920	26 221 877	456 761	26 678 638
041	Opérations patrimoniales	3 000 000	899 600	1 764 337		1 764 337
	Total recettes d'investissement	203 908 536	79 929 798	92 740 398	830 890	93 571 288

CARACTÉRISTIQUES DES EMPRUNTS RÉELS

SMMAG BUDGETS PRINCIPAL, MOBILITES URBAINES ET MOBILITES PARTAGEES
Situation au 31/12/2022 - 01/01/2023

% encours total	Type de taux	SCORE GISSLER	N° SWAP	N° EMPRUNT	LIBELLÉ	ORGANISME PRÊTEUR	CAPITAL INITIAL	CAPITAL RESTANT DÛ 01/01/2023	DURÉE (ANNÉES)	PÉRIODICITÉ	INDICE	MARGE (%)	TAUX INTERET HORS SWAP		DURATION	DURÉE RÉSIDUELLE
													NOMINAL (%)	ACTUARIEL (%)		
26,08%	<u>Taux fixes sur la durée</u> <u>Encours :</u>	1A	-	21004	EMP REF CO0840 004 FICHE EMP 21004	0010 - Crédit Agricole CIB	20 000 000	5 105 882	31	Trimestrielle	TAUX FIXE	0,00000	1,50	7,24	07 ans 04 mois	15 ans 04 mois
			-	22002	EMP REF 15828006001 FICHE EMP 22002	0011 - SG	10 000 000	4 333 333	30	Trimestrielle	TAUX FIXE	0,00000	4,96	3,14	05 ans 06 mois	12 ans 11 mois
			-	22003	EMP REF 15828006002 FICHE EMP 22003	0011 - SG	20 000 000	9 629 630	30	Trimestrielle	EURIBOR03M	0,05000	1,08	2,09	06 ans 05 mois	12 ans 11 mois
			-	22005	EMP REF 15828006004 FICHE EMP 22005	0011 - SG	20 000 000	8 666 667	30	Trimestrielle	TAUX FIXE	4,41000	4,41	2,96	05 ans 08 mois	12 ans 11 mois
			-	26002	EMP REF 16531 TIRAGE 3 FICHE EMP 26002	0011 - SG	20 000 000	6 286 364	29	Trimestrielle	TAUX FIXE	0,00000	3,21	2,53	03 ans 02 mois	13 ans 03 mois
			-	26003	EMP REF 16531 TIRAGE 2 FICHE EMP 26003	0011 - SG	10 000 000	2 729 091	29	Trimestrielle	TAUX FIXE	0,00000	4,41	3,17	02 ans 01 mois	13 ans 05 mois
			-	26005	EMP REF 16531 TIRAGE 5 FICHE EMP 26005	0011 - SG	10 000 000	2 828 182	29	Trimestrielle	TAUX FIXE	0,00000	4,26	3,09	02 ans 02 mois	13 ans 03 mois
			-	29002	EMP REF CO1144 001 FICHE EMP 29002	0010 - Crédit Agricole CIB	10 000 000	5 000 000	28	Trimestrielle	TAUX FIXE	0,00000	3,02	3,43	07 ans 03 mois	13 ans 00 mois
			-	29005	EMP REF CO1144 007 FICHE EMP 29005	0010 - Crédit Agricole CIB	10 000 000	4 601 770	28	Trimestrielle	TAUX FIXE	0,00000	4,58	4,67	05 ans 06 mois	12 ans 11 mois
			-	62006	EMP REF LR1167001 82053 6 FICHE EMP 62006	0028 - BEI	27 500 000	21 175 000	25	Trimestrielle	TAUX FIXE	0,00000	1,47	1,48	08 ans 11 mois	19 ans 02 mois
			-	90154	EMP REF 1093001 FICHE EMP 90154	0003 - CDC	50 000 000	25 000 000	30	Annuelle	TAUX FIXE	0,00000	4,22	4,22	06 ans 08 mois	14 ans 03 mois
			-	90157	EMP REF MON530959EUR FICHE EMP 90157	0026 - La Banque Postale	10 000 000	7 250 000	20	Trimestrielle	TAUX FIXE	0,00000	0,69	0,70	06 ans 03 mois	17 ans 00 mois
			-	90159	EMP REF 2765001 FICHE EMP 90159	0011 - SG	12 000 000	9 000 000	20	Trimestrielle	TAUX FIXE	0,00000	0,20	0,29	06 ans 00 mois	18 ans 00 mois
			-	90160	EMP REF COMP_ETAT_SMMAG_2021 FICHE EMP 90160	0030 - ETAT	13 432 449	13 432 449	8	Annuelle	TAUX FIXE	0,00000	0,00	0,00	04 ans 06 mois	06 ans 11 mois
			-	90161	EMP REF 38-00683589CGP1SMAG FICHE EMP 90161	0029 - ARKEA	10 000 000	10 000 000	20	Trimestrielle	TAUX FIXE	0,00000	1,53	1,55	07 ans 10 mois	19 ans 11 mois
			-	1	EMP REF CONV ETAT SMMAG 2020 FICHE EMP 1	0030 - ETAT	1 330 437	1 330 437	6	Annuelle	TAUX FIXE	0,00000	0,00	0,00	03 ans 06 mois	06 ans 11 mois
			-	2	EMP REF CONV ETAT SMMAG 2020 FICHE EMP 2	0030 - ETAT	7 976 873	7 976 873	6	Annuelle	TAUX FIXE	0,00000	0,00	0,00	03 ans 06 mois	06 ans 11 mois
			-	4	EMP REF CONV ETAT SMMAG 2020 FICHE EMP 4	0030 - ETAT	146 186	146 186	6	Annuelle	TAUX FIXE	0,00000	0,00	0,00	03 ans 06 mois	06 ans 11 mois
			-	1B02	EMP REF PAYSVOIRONNAIS FICHE EMP 1	0030 - CA du PAYS VOIRONNAIS	2 939 557	2 133 566	19	Annuelle	TAUX FIXE	0,00000	1,41	0,00	06 ans 07 mois	16 ans 00 mois
			-	2B02	EMP REF 2766 001 FICHE EMP 2	0011 - SG	150 000	135 000	20	Trimestrielle	EURIBOR03M	0,39000	0,20	0,31	09 ans 00 mois	18 ans 00 mois
2,20%	<u>ESTR en attente de consolidation</u> <u>ou relais trésorerie</u>	-	28001	EMP REF MIR240438EUR FICHE EMP 28001	0005 - DEXIA	75 000 000	1 608 000	29	Mensuelle	EONIA	0,00000	1,60	1,99	02 ans 06 mois	12 ans 00 mois	
		-	36001	EMP REF MIR253507 EONIA FICHE EMP 36001	0005 - DEXIA	40 000 000	10 748 090	29	Mensuelle	EONIA	0,01250	1,58	999,99	07 ans 06 mois	15 ans 00 mois	
35,18%	<u>Taux monétaires non swapés</u> <u>Encours :</u>	1A	-	18002	EMP REF CO0498 002 144333 FICHE EMP 18002	0010 - Crédit Agricole CIB	26 400 000	3 938 983	20	Annuelle	EURIBOR12M	0,00000	3,38	1,87	01 ans 06 mois	01 ans 03 mois
			-	25004	EMP REF 063137 CO4606 001 FICHE EMP 25004	0010 - Crédit Agricole CIB	15 000 000	6 902 655	28	Trimestrielle	ESTR	0,02500	1,43	0,87	06 ans 03 mois	12 ans 11 mois
			-	25005	EMP REF 064137 CO4611 001 FICHE EMP 25005	0010 - Crédit Agricole CIB	10 000 000	4 601 770	28	Trimestrielle	ESTR	0,02500	2,62	1,07	06 ans 00 mois	12 ans 11 mois
			-	26006	EMP REF 16531 TIRAGE 6 FICHE EMP 26006	0011 - SG	4 000 000	1 878 261	28	Trimestrielle	TAUX FIXE	0,00000	0,29	0,64	06 ans 09 mois	13 ans 05 mois
			-	27005	EMP REF 00778085892XL4 FICHE EMP 27005	0007 - CF- Groupe CE	8 750 000	4 739 583	24	Trimestrielle	ESTR	0,02985	2,62	0,75	06 ans 00 mois	12 ans 11 mois
			-	28006	EMP REF 0252435 005 1 FICHE EMP 28006	0005 - DEXIA	10 000 000	5 200 000	25	Trimestrielle	ESTR	0,03500	0,43	0,24	06 ans 06 mois	12 ans 11 mois
			-	28007	EMP REF MIR240438 006 FICHE EMP 28007	0005 - DEXIA	13 686 653	7 289 631	23	Trimestrielle	ESTR	0,03500	1,44	0,46	05 ans 11 mois	12 ans 00 mois
			-	29004	EMP REF CO1144 004 FICHE EMP 29004	0010 - Crédit Agricole CIB	10 000 000	4 601 770	28	Trimestrielle	ESTR	0,02500	2,61	1,07	06 ans 00 mois	12 ans 11 mois
			-	29006	EMP REF CO1144 005 FICHE EMP 29006	0010 - Crédit Agricole CIB	10 000 000	4 601 770	28	Trimestrielle	ESTR	0,02500	2,61	1,07	06 ans 00 mois	12 ans 11 mois
			-	29007	EMP REF CO1144 011 FICHE EMP 29007	0010 - Crédit Agricole CIB	10 000 000	5 200 000	25	Trimestrielle	ESTR	0,02500	2,61	0,76	06 ans 00 mois	12 ans 11 mois
			-	36002	EMP REF 267921001 FICHE EMP 36002	0005 - DEXIA	13 000 000	6 724 138	29	Annuelle	ESTR	0,00750	1,41	0,85	07 ans 06 mois	14 ans 00 mois
			-	36003	EMP REF MIR253507 002 FICHE EMP 36003	0005 - DEXIA	7 000 000	3 990 000	25	Trimestrielle	ESTR	0,00750	1,41	0,50	06 ans 09 mois	14 ans 00 mois
			-	49002	EMP REF 1240838 FICHE EMP 49002	0003 - CDC	10 000 000	6 000 000	25	Trimestrielle	EURIBOR03M	0,97000	3,25	1,67	06 ans 07 mois	14 ans 11 mois

CARACTÉRISTIQUES DES EMPRUNTS RÉELS
SMMAG BUDGETS PRINCIPAL, MOBILITES URBAINES ET MOBILITES PARTAGEES
 Situation au 31/12/2022 - 01/01/2023

% encours total	Type de taux	SCORE GISSLER	N° SWAP	N° EMPRUNT	LIBELLÉ	ORGANISME PRÊTEUR	CAPITAL INITIAL	CAPITAL RESTANT DÛ 01/01/2023	DURÉE (ANNÉES)	PÉRIODICITÉ	INDICE	MARGE (%)	TAUX INTERET HORS SWAP		DURATION	DURÉE RÉSIDUELLE		
													NOMINAL (%)	ACTUARIEL (%)	RÉSIDUELLE	RÉSIDUELLE		
					-	49004	EMP REF 1240839 FICHE EMP 49004	0003 - CDC	10 000 000	6 000 000	25	Trimestrielle	EURIBOR03M	1,15000	3,43	1,85	06 ans 06 mois	14 ans 11 mois
					-	49005	EMP REF 1260335 FICHE EMP 49005	0003 - CDC	67 500 000	10 800 000	25	Trimestrielle	EURIBOR03M	1,09000	3,15	1,88	06 ans 10 mois	15 ans 11 mois
					-	49006	EMP REF 1268830 FICHE EMP 49006	0003 - CDC	32 500 000	22 100 000	25	Trimestrielle	EURIBOR03M	1,77000	3,61	2,63	07 ans 00 mois	16 ans 11 mois
					-	62002	EMP REF 82053 1167001 2 FICHE EMP 62002	0028 - BEI	37 500 000	25 500 000	25	Trimestrielle	EURIBOR03M	0,50100	1,60	0,86	07 ans 11 mois	17 ans 00 mois
					-	62003	EMP REF 82053 1167001 3 FICHE EMP 62003	0028 - BEI	20 000 000	14 400 000	25	Trimestrielle	EURIBOR03M	0,34000	1,46	1,53	08 ans 05 mois	18 ans 00 mois
					-	62004	EMP REF 82053 1167001 4 FICHE EMP 62004	0028 - BEI	5 000 000	3 600 000	25	Trimestrielle	EURIBOR03M	0,36200	1,48	0,80	08 ans 04 mois	18 ans 00 mois
					-	62005	EMP REF 82053 LR1167001 5 FICHE EMP 62005	0028 - BEI	45 000 000	34 200 000	25	Annuelle	EURIBOR12M	0,30800	0,00	0,06	10 ans 00 mois	19 ans 00 mois
					-	90155	EMP REF 2000 FICHE EMP 90155	0011 - SG	5 000 000	3 000 000	20	Trimestrielle	EURIBOR03M	0,42000	1,42	0,98	06 ans 00 mois	15 ans 11 mois
					-	90156	EMP REF MON525302EUR FICHE EMP 90156	0027 - Caisse Française de Financemen	5 000 000	3 000 000	20	Trimestrielle	EURIBOR03M	0,42000	2,48	1,68	05 ans 08 mois	15 ans 11 mois
					-	90162	EMP REF MON543277EUR FICHE EMP 90162	0026 - La Banque Postale	9 700 000	9 700 000	14	Trimestrielle	EURIBOR03M	0,54000	2,34	2,41	06 ans 04 mois	14 ans 00 mois
					37	20002	EMP REF 00778016092F FICHE EMP 20002	0007 - CF- Groupe CE	10 000 000	1 856 024	20	Trimestrielle	ESTR	0,08500	2,36	1,33	01 ans 10 mois	03 ans 05 mois
					71	20003	EMP REF 20050404702 FICHE EMP 20003	0007 - CF- Groupe CE	20 000 000	10 454 580	30	Trimestrielle	ESTR	0,08500	2,37	1,16	06 ans 08 mois	14 ans 08 mois
					40	21002	EMP REF CO0840 002 FICHE EMP 21002	0010 - Crédit Agricole CIB	10 000 000	5 000 000	30	Trimestrielle	ESTR	0,04000	0,70	0,83	07 ans 02 mois	14 ans 04 mois
					78	21003	EMP REF CO0840 003 FICHE EMP 21003	0010 - Crédit Agricole CIB	10 000 000	5 000 000	30	Trimestrielle	ESTR	0,04000	0,70	0,83	07 ans 02 mois	14 ans 04 mois
					34	22004	EMP REF 15828006003 FICHE EMP 22004	0011 - SG	20 000 000	9 629 630	30	Trimestrielle	EURIBOR03M	0,05000	2,66	1,62	06 ans 01 mois	12 ans 11 mois
					35	23002	EMP REF 050115 CO3920 001 FICHE EMP 23002	0010 - Crédit Agricole CIB	20 000 000	9 629 620	30	Trimestrielle	EURIBOR03M	0,05250	2,66	1,62	06 ans 01 mois	12 ans 11 mois
					85	23003	EMP REF 051115 CO4134 001 FICHE EMP 23003	0010 - Crédit Agricole CIB	10 000 000	86 667	30	Trimestrielle	EURIBOR03M	0,05250	2,66	1,62	06 ans 01 mois	12 ans 11 mois
					38	25002	EMP REF 62137 FICHE EMP 25002	0010 - Crédit Agricole CIB	10 000 000	4 862 385	29	Trimestrielle	ESTR	0,02500	0,67	0,85	06 ans 07 mois	13 ans 00 mois
					47	25003	EMP REF 061137 CO4572/001 FICHE EMP 25003	0010 - Crédit Agricole CIB	10 000 000	5 000 000	28	Trimestrielle	ESTR	0,02500	2,61	1,27	07 ans 06 mois	13 ans 00 mois
					86	26004	EMP REF 16531 TIRAGE 4 FICHE EMP 26004	0011 - SG	10 000 000	4 909 091	29	Trimestrielle	ESTR	0,02900	2,58	1,20	06 ans 03 mois	13 ans 03 mois
					77	27002	EMP REF 7780858X C704794 FICHE EMP 27002	0007 - CF- Groupe CE	10 000 000	5 000 000	29	Trimestrielle	ESTR	0,02985	0,00	0,75	08 ans 02 mois	13 ans 00 mois
33,01%	<u>Taux monétaires swapés à taux fixe sans conditions Encours :</u>			1A	67	27003	EMP REF 00778085892X L2 FICHE EMP 27003	0007 - CF- Groupe CE	15 000 000	6 902 655	28	Trimestrielle	ESTR	0,02985	2,62	0,99	06 ans 05 mois	12 ans 11 mois
					68	27004	EMP REF 00778085892X L3 FICHE EMP 27004	0007 - CF- Groupe CE	10 000 000	4 601 770	28	Trimestrielle	ESTR	0,02985	2,62	1,08	07 ans 05 mois	12 ans 11 mois
					87	28002	EMP REF 252435001 FICHE EMP 28002	0005 - DEXIA	10 000 000	5 000 000	29	Trimestrielle	ESTR	0,03500	1,44	1,11	06 ans 04 mois	13 ans 00 mois
					76	28003	EMP REF 252435002 FICHE EMP 28003	0005 - DEXIA	10 000 000	5 000 000	29	Trimestrielle	ESTR	0,03500	1,44	1,05	06 ans 04 mois	13 ans 00 mois
					69	28004	EMP REF 0252435 003 2 FICHE EMP 28004	0005 - DEXIA	15 000 000	6 902 655	28	Trimestrielle	ESTR	0,03500	0,43	0,70	06 ans 06 mois	12 ans 11 mois
					66	28005	EMP REF 0252435 004 2 FICHE EMP 28005	0005 - DEXIA	10 000 000	4 601 770	28	Trimestrielle	ESTR	0,03500	0,43	0,70	06 ans 06 mois	12 ans 11 mois
					46	29003	EMP REF CO1144 002 FICHE EMP 29003	0010 - Crédit Agricole CIB	10 000 000	4 862 385	29	Trimestrielle	ESTR	0,02500	0,67	0,85	06 ans 07 mois	13 ans 00 mois
					73	29008	EMP REF CO1144 013 FICHE EMP 29008	0010 - Crédit Agricole CIB	10 000 000	4 108 096	19	Trimestrielle	ESTR	0,02500	2,65	0,48	04 ans 11 mois	07 ans 11 mois
					64	42002	EMP REF 1156051 FICHE EMP 42002	0003 - CDC	8 450 000	2 957 500	20	Trimestrielle	EURIBOR03M	0,39000	2,89	0,87	03 ans 05 mois	06 ans 11 mois
					75	42004	EMP REF 1212293 FICHE EMP 42004	0003 - CDC	8 450 000	4 732 000	25	Trimestrielle	EURIBOR03M	0,97000	3,43	1,64	06 ans 02 mois	13 ans 11 mois
					82	49005	EMP REF 1260335 FICHE EMP 49005	0003 - CDC	67 500 000	32 400 000	25	Trimestrielle	EURIBOR03M	1,09000	3,15	1,88	06 ans 10 mois	15 ans 11 mois
					89	90158	EMP REF Z1476 FICHE EMP 90158	0011 - SG	46 188 747	42 264 192	21	Annuelle	EURIBOR12M	0,52000	0,03	0,06	09 ans 06 mois	17 ans 11 mois

CARACTÉRISTIQUES DES EMPRUNTS RÉELS

SMMAG BUDGETS PRINCIPAL, MOBILITES URBAINES ET MOBILITES PARTAGEES Situation au 31/12/2022 - 01/01/2023

% encours total	Type de taux	SCORE GISSLER	N° SWAP	N° EMPRUNT	LIBELLÉ	ORGANISME PRÊTEUR	CAPITAL INITIAL	CAPITAL RESTANT DÛ 01/01/2023	DURÉE (ANNÉES)	PÉRIODICITÉ	INDICE	MARGE (%)	TAUX INTERET HORS SWAP		DURATION	DURÉE
													NOMINAL (%)	ACTUARIEL (%)	RÉSIDUELLE	RÉSIDUELLE
2,13%	Taux monétaire swapé à taux fixe annuable Encours :	1C	81	49003	EMP REF 1240840 FICHE EMP 49003	0003 - CDC	20 000 000	12 000 000	25	Trimestrielle	EURIBOR03M	1,19000	3,47	1,89	06 ans 06 mois	14 ans 11 mois
0,56%	Taux monétaire couvert par tunnel avec Floor (2,60%) et CAP (4,13%) Encours :	1B	74	42003	EMP REF 1156053 FICHE EMP 42003	0003 - CDC	6 550 000	3 144 000	25	Trimestrielle	EURIBOR03M	0,38000	3,07	1,05	05 ans 07 mois	11 ans 11 mois
0,84%	Taux monétaire swapé à taux fixe 3,32% sur 98,2% de l'encours conditionnés à l'inflation avec CAP à 4,07% Encours :	2B	70	23003	EMP REF 051115 CO4134 001 FICHE EMP 23003	0010 - Crédit Agricole CIB	10 000 000	4 728 143	30	Trimestrielle	EURIBOR03M	0,05250	2,66	1,62	06 ans 01 mois	12 ans 11 mois
100,00%								562 718 240								

REPARTITION GISSLER			
Score Gissler	1A	542 846 097	96,47%
	1B	3 144 000	0,56%
	1C	12 000 000	2,13%
	2B	4 728 143	0,84%
TOTAL		562 718 240	
REPARTITION PAR BUDGETS			
Budget principal		22 453 496	3,99%
Budget annexe Mobilités Urbaines		537 996 178	95,61%
Budget annexe Mobilité Partagées		2 268 565,83	0,40%
TOTAL BUDGETS		562 718 240	